

RAPPORT

Agadir,
Maroc
24 – 27 juin
2009

**Commission de lutte
contre le Criquet
pèlerin dans la
Région occidentale
(CLCPRO)**

Cinquième Session



Rapport de la
cinquième Session
de la Commission de lutte contre le Criquet
pèlerin dans la Région occidentale
(CLCPRO)

<http://www.clcpro-empres.org>

Agadir, 24 – 27 juin 2009

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2009

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2009



**Participants à la 5^{ème} Session de la CLCPRO
Agadir, Maroc, 24 - 27 juin 2009**

Sommaire

Liste des abréviations et acronymes	6
Résumé des recommandations de la 5 ^{ème} Session de la CLCPRO	8
1. Ouverture de la Session.....	12
2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction.....	13
3. Adoption de l'ordre du jour.....	13
4. Examen et adoption du rapport de la 5 ^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.....	14
5. Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 4 ^{ème} Session de la CLCPRO	15
6. Activités dans le cadre du Programme EMPRES en Région occidentale	16
7. Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) d'octobre 2007 à juin 2009	17
8. Conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale	18
9. Examen de la "Déclaration de Bamako" de la Réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO (27 mars 2009) et adoption des modalités de mise en œuvre de ses recommandations.....	19
10. Formation : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives.....	20
11. Recherche : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives	21
12. Environnement : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives	21
13. Approbation et signature des Accords de coopération entre la CLCPRO et AGRHYMET et la CLCPRO et le Cirad.....	22
14. Examen des comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2010–2011	23
15. Points divers	25
16. Lieu et date de la sixième Session de la Commission (précédée de la septième Réunion du Comité exécutif).....	25
17. Témoignage envers le Secrétaire exécutif de la CLCPRO.....	26
18. Adoption du rapport et clôture de la Session	26
19. Nécrologie	27

Annexes	28
<i>Annexe 1. Résumé des recommandations du 5^{ème} Comité exécutif</i>	<i>29</i>
<i>Annexe 2. Nouveau barème des contributions annuelles des Etats membres de la CLCPRO</i>	<i>31</i>
<i>Annexe 3. Activités du Secrétariat de la CLCPRO</i>	<i>32</i>
<i>Annexe 4. Suivi des recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO</i>	<i>37</i>
<i>Annexe 5. Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région occidentale... 41</i>	
<i>Annexe 6. Conclusions de la Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale</i>	<i>44</i>
<i>Annexe 7. Recommandations de la Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale</i>	<i>47</i>
<i>Annexe 8. Déclaration de Bamako.....</i>	<i>55</i>
<i>Annexe 9. Déclaration d'intentions conjointes CLCPRO - AGRHYMET</i>	<i>58</i>
<i>Annexe 10. Déclaration d'intentions conjointes CLCPRO - Cirad.....</i>	<i>63</i>
<i>Annexe 11. Etat des contributions, comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et programmes de travail et budgets pour le biennium 2010-2011.....</i>	<i>68</i>
<i>Annexe 12. Liste des participants</i>	<i>74</i>

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (Banque mondiale)
AG	Département de l'agriculture (FAO)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie (Niamey, Niger)
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djaména, Tchad)
ASP	<i>African Stockpiles Programme</i> (Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes)
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
CCE	Cahier des charges environnementales
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERF	<i>Central Emergency Response Fund</i> (Fonds central d'intervention d'urgence - Organisation des Nations Unies)
CILSS	Comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le sahel
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Agadir, Maroc)
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
DPV	Direction de la protection des végétaux
ELO	<i>EMPRES Liaison Officer</i> / Chargé de liaison EMPRES
<i>eLocust</i>	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES-RO	Programme EMPRES en Région occidentale
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial (France)

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES (SUITE)

FIDA	Fonds international de développement agricole (Rome, Italie)
FSP	Fonds de solidarité prioritaire (France)
GM	<i>Green Muscle®</i>
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> (Coopération technique allemande)
IAV	Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (Agadir, Maroc)
INA	Institut national agronomique (Algérie)
INPV	Institut national de la protection des végétaux (Algérie)
LAA	Lutte anti-acridienne
LF	Ligne de front
OADA	Organisation arabe pour le développement agricole
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PNUA	Plan national d'urgence antiacridien
PO	Plan d'opération
PPRA	Plan de prévention du risque acridien
PV	Protection des végétaux
QUEST	<i>Quality and Environment Surveys of Treatments</i> / Qualité, environnement et santé publique
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
RC	Région centrale
RO	Région occidentale
SIG	Système d'information géographique
SSE	Système de suivi et évaluation
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UNLA	Unité nationale de lutte antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Etats-Unis) / Agence des Etats-Unis pour le développement international

RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA 5^{EME} SESSION DE LA CLCPRO

(Y incluses les recommandations du 5^{ème} Comité exécutif validées par la 5^{ème} Session, après y avoir apporté quelques modifications)

Rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif

Les délégués :

- R1.** *Adoptent à l'unanimité le nouveau barème des contributions annuelles dont le montant total est de 639 000 \$ EU. Ce barème sera applicable à compter de l'année 2011.*
- R2.** *Adoptent le rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif avec les recommandations y afférentes.*

Activités dans le cadre du Programme EMPRES-RO

Les délégués recommandent :

- R3.** *Au Sénégal de mettre en place au sein de sa Direction de la Protection des Végétaux une cellule chargée de la lutte contre le Criquet pèlerin.*

Situation acridienne

Les délégués recommandent :

- R4.** *Que le dispositif de surveillance/lutte soit renforcé en Région occidentale, en raison du potentiel acridien qui prévaut dans la zone hiverno-printanière de l'aire d'habitat du Criquet pèlerin de la même Région et de l'arrivée éventuelle d'essaims allochtones de la Région centrale.*

Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES-RO

Les délégués recommandent :

- R5.** *Aux quatre pays bénéficiaires du projet BAD de faire parvenir à la FAO une demande de prorogation du projet jusqu'à fin 2011 pour transmission à la BAD.*
- R6.** *Au Niger de nommer dans les plus brefs délais le personnel de son Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) pour le rendre opérationnel.*
- R7.** *Que le manuel de mise en œuvre du Cahier des Charges Environnementales (CCE) soit utilisé pour préparer les plans annuels de gestion environnementale de tous les pays membres de la CLCPRO.*
- R8.** *Au Secrétariat de finaliser le manuel des procédures pour l'équipe QUEST avant la fin du mois de juin 2009.*
- R9.** *Qu'un montant soit inscrit dans le budget 2010-2011 de la CLCPRO pour promouvoir l'utilisation du biopesticide Green Muscle® sur les acridiens.*
- R10.** *Aux pays d'élaborer avec l'appui de la CLCPRO un plan national de gestion du risque acridien intégrant deux volets : la prévention et la gestion de la crise.*
- R11.** *Aux pays d'intégrer les journées de sensibilisation sur la lutte antiacridienne dans les plans annuels d'action des UNLAs et organiser des journées « portes ouvertes ».*

R12. *Approuvent l'analyse des 22 recommandations de la Mission d'évaluation et la manière de les mettre en application, proposées par le Secrétariat.*

R13. *Recommandent la mise en œuvre de la recommandation du DLCC relative à l'organisation d'une réunion entre les professionnels concernés du siège de la FAO et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de « résurgence », « recrudescence » et « invasion ».*

Déclaration de Bamako

Les délégués recommandent :

R14. *Aux pays (responsables des UNLAs) d'assurer le suivi des engagements de la "Déclaration de Bamako" en collaboration avec les représentations de la FAO.*

R15. *Au Secrétariat de la CLCPRO de poursuivre les actions de sensibilisation des gouvernements des pays membres pour la mise en œuvre de ces engagements.*

R16. *Aux pays d'utiliser un système de codification et d'identification des équipements dans le cadre du système de veille des dispositifs de surveillance/lutte en cours de finalisation. L'utilisation de ces équipements dans le cadre des prospections conjointes peut être un moyen de les sauvegarder.*

R17. *Aux pays d'organiser des réunions des ministres tous les deux ans, la prochaine devant être programmée autour du thème relatif au financement de la phase II du Programme EMPRES-RO.*

R18. *Au Secrétariat d'inviter à la réunion de planification de la phase II du Programme EMPRES-RO les partenaires suivants : BAD, BID, USAID, France, Italie, Pays-Bas, Union Européenne, BADEA, OADA, Banque Mondiale, Union Africaine, UEMOA, CEDEAO, Canada, Japon, GTZ, Suisse et autres bailleurs potentiels.*

R19. *Au Secrétariat de proposer à la 5^{ème} Session de la Commission une estimation financière destinée au renforcement du Secrétariat par des experts nationaux en vue de l'inclure dans le biennium 2010-2011.*

R20. *Aux pays (responsables des UNLAs) de veiller à inscrire de façon régulière la question relative au Criquet pèlerin dans l'ordre du jour des commissions mixtes. Ils sont invités à se concerter préalablement avec le Secrétariat afin d'identifier les points pertinents à soulever lors de ces commissions mixtes.*

R21. *Aux pays d'entreprendre régulièrement des contacts avec les bailleurs de fonds au niveau national tout en associant les représentations de la FAO.*

R22. *Au Secrétariat de la CLCPRO d'organiser (en 2010 ou début 2011) au niveau régional une réunion avec l'ensemble des partenaires potentiels.*

R23. *Aux pays de poursuivre les démarches entreprises pour la création d'un fonds d'urgence national spécifique au Criquet pèlerin.*

R24. *Au Secrétariat de faire parvenir aux pays les Termes de référence de l'étude sur le fonds d'urgence international afin de l'aider à identifier de nouveaux bureaux d'étude.*

R25. *La date de la prochaine Réunion des Ministres soit fixée en 2011 et que le Secrétariat exécutif entreprenne les démarches nécessaires pour identifier un pays prêt à accueillir cette Réunion.*

Formation

Les délégués recommandent :

R26. *Au Secrétariat d'entreprendre l'évaluation de l'impact du plan de formation régional 2007-2009.*

R27. *Aux pays de tenir compte de l'âge des candidats à former afin d'assurer la durabilité de la lutte antiacridienne.*

R28. *Au Secrétariat et aux pays d'élaborer un plan de formation régional 2010-2012.*

R29. *La nécessité de former d'autres prospecteurs pour assurer le renouvellement des générations et, à ce titre, examiner avec AGRHYMET la faisabilité de réaliser les formations au niveau de cette institution.*

R30. *De poursuivre les échanges entre les pays et avec la Région centrale.*

Recherche

Les délégués :

R31. *Invitent les pays à présenter des projets de recherche et mandatent le Comité exécutif pour délibérer sur l'attribution des contributions de la CLCPRO auxdits projets de recherche (25 000 \$ EU par projet).*

Environnement

Les délégués :

R32. *Valident le Cahier des Charges Environnementales (CCE) régional.*

R33. *Recommandent que les pays d'Afrique du Nord-Ouest élaborent leur Cahier des Charges Environnementales (CCE).*

R34. *Invitent la FAO à accélérer la mise en œuvre de la phase I du Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes (African Stockpiles Programme - ASP) et d'activer la mise en place de la phase II dudit Programme.*

Déclarations d'intentions conjointes CLCPRO-AGRHYMET et CLCPRO-Cirad

Les délégués :

R35. *Adoptent les deux projets de Déclaration d'intentions conjointes entre la CLCPRO et le Centre AGRHYMET d'une part et, la CLCPRO et le Cirad d'autre part.*

Comptes annuels 2007, 2008 et 2009 et programme de travail et budget 2010-2011

Les délégués :

R36. *Approuvent les comptes annuels de 2007, 2008 et 2009 (au 31 mai 2009).*

R37. *Approuvent les programmes de travail et de budget pour le biennium 2010-2011, après y avoir apporté quelques modifications.*

R38. *Remercent les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent instamment les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leur contribution annuelle.*

R39. *Recommandent au Président et au Secrétaire exécutif de la Commission d'effectuer des missions de sensibilisation dans les Etats membres qui ont accumulé d'importants arriérés et/ou qui ne versent pas régulièrement leur contribution annuelle.*

Divers

Stratégie régionale de communication

Les délégués recommandent :

R40. *Que le Secrétariat examine les conclusions de l'étude sur la stratégie de communication pour rendre leur application conforme aux procédures de la FAO en terme de communication.*

R41. *Que le Secrétariat propose les actions prioritaires à retenir pour mettre en œuvre la stratégie de communication proposée.*

R42. *De prévoir un budget pour le financement de ces actions en distinguant l'investissement à financer sur projet et le fonctionnement qui pourrait être pris en charge durablement par la CLCPRO.*

Audioconférences

Les délégués :

R43. *Approuvent la recommandation du Comité exécutif sur l'organisation régulière et au besoin, d'audioconférences par le Secrétariat.*

Utilisation du Green Muscle®

Les délégués :

R44. *Encouragent l'Algérie et les autres pays de la Région occidentale à utiliser à grande échelle le Green Muscle® aussi sur d'autres acridiens.*

Organisation Session et Comité exécutif

R45. *Les délégués approuvent la recommandation du Comité exécutif relative au principe de tenir conjointement la Session de la Commission et la Réunion du Comité exécutif qui la précède statutairement.*

Témoignage envers le Secrétaire exécutif de la CLCPRO

Les délégués recommandent :

R46. *Au Maroc, qui assure la Présidence de la Commission, d'adresser au Directeur général de la FAO une lettre de reconnaissance à l'endroit du Secrétaire exécutif de la CLCPRO.*

Adoption du rapport et clôture de la Session

Les délégués :

R47. *Adoptent à l'unanimité le rapport de la 5^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.*

1. Ouverture de la Session

1. Conformément aux recommandations de la 4^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), tenue à Bamako (Mali) du 22 au 26 octobre 2007 et, répondant à l'aimable invitation du Royaume du Maroc, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a convoqué, en accord avec le pays hôte, la 5^{ème} Session de la Commission à Agadir (Maroc) du 24 au 27 juin 2009 qui se tient immédiatement après la 5^{ème} Réunion de son Comité exécutif (22 et 23 juin 2009).
2. La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de Monsieur le Représentant du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, de Monsieur le Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire (IAV) Hassan II / Complexe horticole d'Agadir, de Monsieur le Directeur du Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLAA) du Maroc, du Président de la CLCPRO, des délégués des Etats membre de la CLCPRO, du Représentant de l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), du Secrétaire exécutif de la CLCPRO, du Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC) et des assistants techniques de la CLCPRO. Le Directeur général d'AGRHYMET, le Représentant de la BAD et le Représentant du Cirad ont rejoint la réunion après l'ouverture (liste des participants en Annexe 12).
3. Monsieur Fakaba Diakité, Président sortant de la Commission a exprimé, en son nom et au nom des délégués des Etats membres, sa vive reconnaissance au Royaume du Maroc pour avoir bien voulu accueillir et organiser cette importante réunion. Il a félicité le Secrétariat de la CLCPRO pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO. Il a aussi félicité le Maroc pour les efforts qu'il ne cesse de déployer dans le renforcement des capacités des agents des pays membres de la Commission à travers la formation en acridologie dispensée à Agadir.
4. Il a également salué la création d'Unités Nationales de Lutte Antiacridienne (UNLA) autonomes dans la Région tout en lançant un appel pressant auprès du Niger pour que le personnel requis soit nommé dans les plus brefs délais. Il a souligné l'important rôle joué par le Secrétaire exécutif de la Commission et par la Représentante de la FAO au Mali pour la tenue et la réussite de la Réunion des Ministres chargés de l'agriculture des pays membres de la Commission tenue le 27 mars 2009 à Bamako, première réunion du genre en période de rémission.
5. Au début de son allocution, Monsieur Thami Benhalima, Secrétaire exécutif de la Commission a exprimé ses vifs et sincères remerciements au Royaume du Maroc d'avoir bien voulu abriter les travaux de cette 5^{ème} Session. Il a rappelé l'engagement des Etats membres à mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive formulée dans l'Accord portant création de la CLCPRO. Il a ensuite souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette stratégie à travers le Programme EMPRES¹ en Région occidentale (EMPRES-RO) dont la coordination est assurée par le Secrétariat de la CLCPRO.
6. Il a qualifié d'événement historique la tenue le 27 mars 2009 à Bamako d'une réunion ministérielle des pays membres de la CLCPRO qui a été organisée pour la première fois en situation de rémission acridienne. Cette réunion a permis de définir dans le cadre d'une déclaration dite «Déclaration de Bamako», les grandes orientations permettant d'instaurer des mécanismes de durabilité de la stratégie de lutte préventive contre le

¹ *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO).*

Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Il a ensuite mis en exergue les grands axes stratégiques en cours de développement par la CLCPRO et EMPRES-RO. Il a enfin réitéré son souhait à ce que chaque Etat de la région ne ménage aucun effort pour soutenir et renforcer les actions de concertation et d'entraide entreprises sous l'égide de leur Commission.

7. Le Directeur du CNLAA du Maroc, M. Saïd Ghaout, a souhaité la bienvenue aux participants à la Session. Il a souligné l'importance qu'accordent les Hautes autorités marocaines à la lutte contre le Criquet pèlerin. Il a ensuite adressé un vibrant hommage au Secrétariat de la Commission pour les actions entreprises dans le cadre de la coordination des activités de lutte dans la Région en rappelant sa forte implication dans l'élan de solidarité régionale qui a marqué la campagne de lutte contre l'invasion du Criquet pèlerin de 2003-2005. Il a également souligné que la situation acridienne qui prévaut en Région centrale et le potentiel acridien qui existe en Région occidentale imposent de redoubler de vigilance. Il a enfin souhaité un agréable séjour au Maroc aux participants.
8. Au nom du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Monsieur Mekki Chouibani, Représentant de la Direction de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires a souhaité la bienvenue aux participants. Il a salué le rôle de la CLCPRO qui remplit pleinement ses missions avec persévérance et régularité exemplaires. Il a rappelé l'importance de la stratégie de lutte préventive seule à même de maîtriser le fléau acridien. Il a informé les participants que le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ne peut que s'inscrire dans les actions visant la consolidation des acquis du Programme EMPRES-RO et apporte son appui total audit Programme et à la Commission. Il a enfin souhaité un agréable séjour aux participants et déclaré ouverte la 5^{ème} Session de la CLCPRO.

2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction

9. Les délégués ont procédé à l'élection de :
Président : M. Saïd Ghaout (Maroc)
Vice-présidente : M^{me} Marietou Diawara (Sénégal)
10. **Le Comité de rédaction** est composé de M. Maazou Ranaou (Niger), M^{me} Marietou Diawara (Sénégal), M. Khaled Moumene (Algérie) et M. Saïd Ghaout (Maroc) ainsi que du Secrétariat de la Commission.

3. Adoption de l'ordre du jour

11. Après discussion du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat de la Commission, l'ordre du jour ci-après a été adopté :
 - 1) Ouverture de la Session
 - 2) Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction
 - 3) Adoption de l'ordre du jour
 - 4) Examen et adoption du rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
 - 5) Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO
 - 6) Activités dans le cadre du Programme EMPRES en Région occidentale

- 7) Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) d'octobre 2007 à juin 2009
- 8) Conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale
- 9) Examen de la "Déclaration de Bamako" de la Réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO (27 mars 2009) et adoption des modalités de mise en œuvre de ses recommandations
- 10) Formation : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives
- 11) Recherche : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives
- 12) Environnement : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives
- 13) Approbation et signature des Accords de coopération entre la CLCPRO et AGRHYMET² et la CLCPRO et le Cirad³
- 14) Examen des comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2010–2011
- 15) Points divers :
 - Examen des conclusions de l'étude relative à une stratégie et un plan régional de communication
 - Audioconférences
 - Utilisation du Green Muscle ® sur d'autres acridiens
- 16) Lieu et date de la sixième Session de la Commission (précédée de la septième Réunion du Comité exécutif)
- 17) Adoption du rapport et clôture de la Session

4. Examen et adoption du rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO

12. Le Secrétariat de la Commission a présenté les travaux de la cinquième Réunion du Comité exécutif (voir rapport de la réunion pour une présentation détaillée) tenue à Agadir, Maroc, les 22 et 23 juin 2009 et concernant :
 - L'examen de la "Déclaration de Bamako" de la Réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO (27 mars 2009) et adoption des modalités de mise en œuvre de ses recommandations ;
 - L'analyse des conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale ;
 - L'examen des comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et l'élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2010–2011 ;
 - Le renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir ;
 - La planification des réunions de la CLCPRO et du Programme EMPRES en Région occidentale ;

² Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie (Niamey, Niger).

³ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France).

- L'organisation de conférences téléphoniques entre les pays membres et le Secrétariat.
13. Lors de la Réunion du Comité exécutif, les participants ont consacré un temps important à l'examen de la déclaration de Bamako. Le Secrétariat leur a rappelé les engagements pris par les Ministres et Chefs de délégation et les recommandations qu'ils ont aussi émises. Les discussions ont porté essentiellement sur la manière dont ces engagements et recommandations devaient être mis en œuvre. A l'issue des discussions, le Comité a élaboré 11 recommandations (Annexe 1) pour la mise en œuvre de la déclaration de Bamako.
 14. Par ailleurs, tel que recommandé par les Ministres et Chefs de délégations, un nouveau barème de cotisation des Etats membres au fonds fiduciaire de la CLCPRO a été présenté puis discuté. Une simulation des besoins en financement a été faite. Si la CLCPRO devait contribuer à hauteur de 30% au financement des dispositifs nationaux de lutte préventive des pays de la ligne de front – 70% pris en charge par les Etats eux-mêmes - elle devrait réserver annuellement (fonctionnement et renouvellement des véhicules) un montant de 570 000 \$ EU. Si l'on ajoute un montant de 300 000 \$ EU pour couvrir les activités normatives de la Commission, son budget annuel devrait alors être de 870 000 \$ EU, soit un montant supérieur au total annuel des contributions de la proposition à 639 000 \$ EU. Au terme des discussions sur le nouveau barème proposé, le Comité a proposé que la cinquième Session retienne la proposition de cotisation à 639 000 \$ EU.
 15. A l'issue de l'examen du rapport du Comité sur la déclaration de Bamako, les discussions ont porté essentiellement sur le nouveau barème des contributions des Etats-membres au fonds fiduciaire de la CLCPRO (Annexe 2). A leur issue, les délégués des pays membres de la CLCPRO :
R1. Adoptent à l'unanimité le nouveau barème des contributions annuelles dont le montant total est de 639 000 \$ EU. Ce barème sera applicable à compter de l'année 2011.
 16. L'analyse des conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES-RO a constitué un autre temps fort de la Réunion du Comité exécutif. A l'issue de ses discussions, le Comité a élaboré 7 recommandations (Annexe 1) sur cette question.
 17. Concernant le renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir (2010-2011), les pays sont l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali et le Maroc.
 18. Comme suite à l'examen du rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif, les délégués :
R2. Adoptent le rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif avec les recommandations y afférentes.
 19. Le résumé de toutes les recommandations spécifiques au Comité exécutif est présenté en Annexe 1.
- 5. Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO**
20. Le Secrétariat a présenté les principales activités de la Commission réalisées de novembre 2007 à juin 2009 (Annexe 3). Les principaux points présentés par le Secrétariat sont :

- La mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive dans les zones d'insécurité et les mesures palliatives prises par les pays, notamment pour la remontée de l'information à partir des zones insécurisées ;
 - La présentation des conclusions et recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO aux responsables du Département agriculture et protection des consommateurs au siège de la FAO à Rome et des résultats issus des entretiens avec ces responsables, y compris ceux relatifs à la Recommandation n°22 de la Mission d'évaluation indépendante de la campagne 2003-05, concernant la révision des rôles et responsabilités de la CLCPRO ;
 - L'impact du renforcement des capacités des pays et la maîtrise des résurgences en Mauritanie ;
 - La coopération avec les différents partenaires tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), la France, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID - *United States Agency for International Development*), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque mondiale et, avec la CRC ;
 - Les missions du Secrétariat en 2007, 2008 et début 2009 dans les pays de la région et ailleurs.
21. Concernant les recommandations formulées lors de la 4^{ème} Session de la CLCPRO (Annexe 4), le Secrétariat a souligné que toutes (au nombre de 24) ont été suivies d'effets.
22. Les délégués ont félicité le Secrétariat pour les nombreuses activités entreprises et son dynamisme.

6. Activités dans le cadre du Programme EMPRES en Région occidentale

23. Le Secrétariat a d'abord rappelé l'historique du Programme EMPRES-RO, dont la mise en œuvre a démarré au début de l'année 2006. Il a rappelé les principaux bailleurs de fonds de ce Programme que sont la BAD, la France (Fonds de solidarité prioritaire - FSP), l'USAID, le FIDA, la Libye, le programme régulier de la FAO et la CLCPRO. La Banque mondiale, avec le Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (AELP - *Africa Emergency Locust Project*) qui concerne 5 des 9 pays membres du Programme EMPRES-RO, travaille également en étroite collaboration avec la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO.
24. Il a ensuite présenté l'état d'avancement de ce Programme (Annexe 5). Les participants ont noté avec satisfaction les avancées notables et les acquis obtenus dans le cadre de ce Programme et salué le travail accompli par le Secrétariat de la CLCPRO qui le coordonne.
25. Les discussions ont notamment porté sur l'utilisation des outils RAMSES⁴ et *eLocust2*⁵. Pour la Tunisie, ces outils ne sont actuellement pas utilisables faute de personnel formé à leur utilisation. Le Burkina Faso, qui n'est pas membre du Programme EMPRES-RO, a quant à lui fait part de son souhait d'acquérir ces outils.
26. Concernant la Tunisie, le Secrétariat a souligné que la formation régionale sur Ramses V3 et *eLocust2*, qui aura lieu à Alger (Algérie), permettra de former, à l'utilisation de ces outils, le candidat que la Tunisie désignera. Concernant le Burkina

⁴ *Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca.*

⁵ Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes (version 2).

Faso, le Secrétariat de la CLCPRO a répondu que ce pays a toujours bénéficié des formations dispensées par la CLCPRO. En cas de nécessité, la fourniture de quelques appareils « eLocust2 » pourra être envisagée.

27. Il a aussi été précisé par certains des participants qu'il était nécessaire que les pays qui n'en disposent pas encore se dotent au minimum d'une cellule spécifique chargée de la lutte contre le Criquet pèlerin.
28. Par ailleurs et, dans le cadre de la coordination globale des activités du Programme EMPRES, les délégués relèvent l'absence d'un Représentant de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) du siège de la FAO qui aurait pu les éclairer sur les différentes activités menées par le siège.
29. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :

R3. Au Sénégal de mettre en place au sein de sa Direction de la Protection des Végétaux une cellule chargée de la lutte contre le Criquet pèlerin.

7. Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) d'octobre 2007 à juin 2009

30. Le Secrétariat a présenté la situation acridienne dans les trois régions de l'aire de distribution du Criquet pèlerin. La situation est restée globalement calme durant la période octobre 2007-et le début de l'année 2009. Elle a connu par la suite des résurgences au niveau de certains pays de la Région centrale.

Région occidentale

31. La situation acridienne est restée relativement calme au cours de l'année 2008 dans l'ensemble de l'aire de distribution du Criquet pèlerin à l'exception de la Mauritanie où un début de résurgence a été détecté par le dispositif de surveillance et de lutte de son Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) en décembre et des opérations de lutte rapide ont aussitôt été engagées et qui ont permis de maîtriser la situation. Deux autres pays de la Région occidentale, l'Algérie et la Libye, ont connu une activité acridienne localisée dans les zones habituelles de reproduction du Criquet pèlerin respectivement au sud et sud-est de ces pays. Les interventions précoces des dispositifs de surveillance/lutte dans ces deux pays ont permis de maîtriser la situation. En Algérie près de 2 900 ha ont été traités dans la zone de l'Ahnet et en Libye 4 000 ha l'ont été au centre du pays.
32. En 2009, la situation acridienne fut caractérisée en Région occidentale par des traitements localisés contre des populations acridiennes, de larves et ailés, solitaires et solitario-transiens en Mauritanie, en Algérie et au Maroc. Au total, 624 ha ont été traités en Mauritanie (dont environ 4 ha traités par Green Muscle®), 2 900 ha en Algérie et 1 500 ha au Maroc. Le Secrétariat a toutefois signalé la présence d'un potentiel important de solitaires actuellement dispersés au sud de l'Algérie et du Maroc.

Région centrale

33. Le Secrétaire de la CRC a présenté la situation acridienne dans la Région centrale d'octobre 2007 à juin 2009 en précisant que l'année 2007 a connu des situations de résurgences au Yémen, au Soudan et en Erythrée. Il a précisé les contraintes qui ont entravé la réalisation d'une lutte efficace contre ces résurgences notamment au Yémen en raison de la présence d'élevages apicoles où les apiculteurs dans la région de Hadramaout ont refusé la réalisation des traitements antiacridiens, malgré la

disponibilité des moyens mis en place par la FAO sur des fonds émanant du CERF⁶ et du Japon et, un don bilatéral de l'Arabie Saoudite.

34. Le Secrétaire a ensuite précisé que l'aggravation de la situation de la résurgence en cours dans la Région centrale est attribuée en particulier aux conditions d'insécurité prévalant au Yémen, en Somalie et dans des parties de la frontière somalo-éthiopienne ainsi qu'à la topographie des zones concernées.
35. Au cours des discussions, le Secrétaire a indiqué que la CRC et la FAO poursuivaient leur appui aux pays concernés par ces résurgences et que plus de 9 000 ha ont été traités au Yémen, en Somalie et en Ethiopie au cours du premier semestre 2009. Il a invité les deux régions orientale et occidentale à la vigilance et à la nécessité de réaliser des prospections périodiques pour détecter toute infestation acridienne.
36. Par ailleurs, le Secrétaire a informé les participants de quelques activités réalisées par la CRC, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche et de la publication. Il a en outre souligné les multiples formations effectuées au niveau de la Région occidentale au profit de cadres et techniciens de la Région centrale et les nombreux échanges d'experts entre les deux régions ; la collaboration entre les deux Commissions CLCPRO et CRC étant en développant constant.

Région orientale

37. La situation acridienne depuis le début de l'année 2009 est demeurée calme en Région orientale. Cependant, il existe un risque modéré que des essaims, notamment ceux issus de la reproduction en Somalie, puissent se déplacer à travers l'océan Indien en direction des zones de reproduction estivale le long de la frontière indo-pakistanaise. Les essaims qui se formeront dans le nord de la Somalie et le nord-est de l'Éthiopie pourront y rester pendant l'été ou se déplacer vers l'intérieur du centre du Soudan et la frontière indo-pakistanaise en juillet.
38. A l'issue de la présentation de la situation acridienne, les délégués recommandent :

R4. Que le dispositif de surveillance/lutte soit renforcé en Région occidentale, en raison du potentiel acridien qui prévaut dans la zone hiverno-printanière de l'aire d'habitat du Criquet pèlerin de la même Région et de l'arrivée éventuelle d'essaims allochtones de la Région centrale.

8. Conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale

39. Le Secrétariat a présenté les conclusions de la Mission d'évaluation à mi-parcours, telles que présentées par son Chef de mission lors de la 39^{ème} Session du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (*Desert Locust Control Committee - DLCC*) tenue à Rome, Italie, du 10 au 13 mars 2009 (Annexe 6).
40. Le Secrétariat a ensuite proposé à la Session, pour examen et adoption, une analyse des 22 recommandations de la Mission d'évaluation et la manière de les mettre en application (Annexe 7).
41. Les discussions ont notamment porté sur les points suivants :
 - Concernant le projet de la BAD, l'établissement de procédures standard avec la FAO ainsi que sa prorogation jusqu'à fin 2011.

⁶ *Central Emergency Response Fund* (Fonds central d'intervention d'urgence - Organisation des Nations Unies).

- Pour les équipes QUEST⁷, laisser le soin aux pays de décider de leur utilisation dans le cadre de la lutte antiaviaire. Pour la fourniture de kits de cholinestérase, examiner avec la société concernée les modalités d'en disposer en quantité suffisante, à temps et sans courir le risque d'avoir des stocks obsolètes.
 - Concernant la préparation de la deuxième phase du Programme EMPRES-RO, il a été suggéré au Secrétariat de la CLCPRO de préparer des fiches à faire parvenir aux pays pour les aider à définir leurs objectifs pour cette deuxième phase.
42. Concernant les recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES-RO, sept recommandations ont été formulées par le Comité exécutif que les délégués approuvent :
- R5. Aux quatre pays bénéficiaires du projet BAD de faire parvenir à la FAO une demande de prorogation du projet jusqu'à fin 2011 pour transmission à la BAD.**
 - R6. Au Niger de nommer dans les plus brefs délais le personnel de son Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) pour le rendre opérationnel.**
 - R7. Que le manuel de mise en œuvre du Cahier des Charges Environnementales (CCE) soit utilisé pour préparer les plans annuels de gestion environnementale de tous les pays membres de la CLCPRO.**
 - R8. Au Secrétariat de finaliser le manuel des procédures pour l'équipe QUEST avant la fin du mois de juin 2009.**
 - R9. Qu'un montant soit inscrit dans le budget 2010-2011 de la CLCPRO pour promouvoir l'utilisation du biopesticide Green Muscle® sur les acridiens.**
 - R10. Aux pays d'élaborer avec l'appui de la CLCPRO un plan national de gestion du risque acridien intégrant deux volets : la prévention et la gestion de la crise.**
 - R11. Aux pays d'intégrer les journées de sensibilisation sur la lutte antiacridienne dans les plans annuels d'action des UNLAs et organiser des journées « portes ouvertes ».**
43. De plus, les délégués :
- R12. Approuvent l'analyse des 22 recommandations de la Mission d'évaluation et la manière de les mettre en application, proposées par le Secrétariat.**
 - R13. Recommandent la mise en œuvre de la recommandation du DLCC relative à l'organisation d'une réunion entre les professionnels concernés du siège de la FAO et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de « résurgence », « recrudescence » et « invasion ».**
- 9. Examen de la "Déclaration de Bamako" de la Réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO (27 mars 2009) et adoption des modalités de mise en œuvre de ses recommandations**
44. La déclaration de Bamako (Annexe 8) a été examinée lors de la présentation du rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif. Les délégués approuvent les recommandations formulées par le Comité :

⁷ Quality and Environment Surveys of Treatments / Qualité, environnement et santé publique.

- R14.** *Aux pays (responsables des UNLAs) d'assurer le suivi des engagements de la "Déclaration de Bamako" en collaboration avec les représentations de la FAO.*
- R15.** *Au Secrétariat de la CLCPRO de poursuivre les actions de sensibilisation des gouvernements des pays membres pour la mise en œuvre de ces engagements.*
- R16.** *Aux pays d'utiliser un système de codification et d'identification des équipements dans le cadre du système de veille des dispositifs de surveillance/lutte en cours de finalisation. L'utilisation de ces équipements dans le cadre des prospections conjointes peut être un moyen de les sauvegarder.*
- R17.** *Aux pays d'organiser des réunions des ministres tous les deux ans, la prochaine devant être programmée autour du thème relatif au financement de la phase II du Programme EMPRES-RO.*
- R18.** *Au Secrétariat d'inviter à la réunion de planification de la phase II du Programme EMPRES-RO les partenaires suivants : BAD, BID, USAID, France, Italie, Pays-Bas, Union Européenne, BADEA, OADA, Banque Mondiale, Union Africaine, UEMOA, CEDEAO, Canada, Japon, GTZ, Suisse et autres bailleurs potentiels.*
- R19.** *Au Secrétariat de proposer à la 5^{ème} Session de la Commission une estimation financière destinée au renforcement du Secrétariat par des experts nationaux en vue de l'inclure dans le biennium 2010-2011.*
- R20.** *Aux pays (responsables des UNLAs) de veiller à inscrire de façon régulière la question relative au Criquet pèlerin dans l'ordre du jour des commissions mixtes. Ils sont invités à se concerter préalablement avec le Secrétariat afin d'identifier les points pertinents à soulever lors de ces commissions mixtes.*
- R21.** *Aux pays d'entreprendre régulièrement des contacts avec les bailleurs de fonds au niveau national tout en associant les représentations de la FAO.*
- R22.** *Au Secrétariat de la CLCPRO d'organiser (en 2010 ou début 2011) au niveau régional une réunion avec l'ensemble des partenaires potentiels.*
- R23.** *Aux pays de poursuivre les démarches entreprises pour la création d'un fonds d'urgence national spécifique au Criquet pèlerin.*
- R24.** *Au Secrétariat de faire parvenir aux pays les Termes de référence de l'étude sur le fonds d'urgence international afin de l'aider à identifier de nouveaux bureaux d'étude.*
45. En outre, ils recommandent que :
- R25.** *La date de la prochaine Réunion des Ministres soit fixée en 2011 et que le Secrétariat exécutif entreprenne les démarches nécessaires pour identifier un pays qui serait disposé à accueillir cette Réunion.*

10. Formation : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives

46. Le Secrétariat a présenté le bilan des formations réalisées au niveau de la Région en 2008 et au 1^{er} semestre 2009. Un nombre important de personnes a été formé au cours de cette période, tous types de formation confondus (7 cadres de haut niveau, 85 cadres formateurs et 191 techniciens notamment). L'évaluation de l'impact des formations réalisées dans le cadre du plan de formation régional 2007-2009 sera réalisée au cours du second semestre de l'année 2009.

47. Sur la base de la bourse d'étude qui lui avait été accordée par la 4^{ème} Session de la CLCPRO, la Tunisie a présenté un candidat selon les critères requis. Ce candidat devra débiter sa formation à l'automne 2009.
48. Lors des discussions, l'attention a été attirée sur l'âge des candidats à former pour que les formations puissent être durablement valorisées. Les représentants de l'Algérie et du Maroc ont rappelé que leur pays respectif peut fournir des bourses d'études dans le cadre bilatéral. De plus, leurs instituts de formation (Institut National Agronomique d'Alger [INA] et IAV Hassan II / Complexe horticole d'Agadir) dispensent les formations en acridologie sans frais ; ce qui constitue une importante contribution et un encouragement à la formation des cadres.
49. Le représentant du Centre AGRHYMET a aussi informé les participants que son institution offrait des formations dans les domaines de la surveillance/prospection, l'agrométéorologie et les systèmes d'information géographique (SIG).
50. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :
 - R26. Au Secrétariat d'entreprendre l'évaluation de l'impact du plan de formation régional 2007-2009.**
 - R27. Aux pays de tenir compte de l'âge des candidats à former afin d'assurer la durabilité de la lutte antiacridienne.**
 - R28. Au Secrétariat et aux pays d'élaborer un plan de formation régional 2010-2012.**
 - R29. La nécessité de former d'autres prospecteurs pour assurer le renouvellement des générations et, à ce titre, examiner avec AGRHYMET la faisabilité de réaliser les formations au niveau de cette institution.**
 - R30. De poursuivre les échanges entre les pays et avec la Région centrale.**

11. Recherche : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives

51. Le Secrétariat a présenté les activités de recherche réalisées depuis la 4^{ème} Session de la CLCPRO. Il s'agit notamment de la finalisation de l'étude sur l'état des lieux de la recherche en Région occidentale, la réalisation en cours d'une florule des biotopes du Criquet pèlerin pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest et, le lancement des activités de recherche dans le cadre du projet du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). D'autres activités ont été également réalisées ou sont en cours dans le cadre de thèses doctorales et de formations de troisième cycle à l'INA d'Alger et l'IAV Hassan II / Complexe horticole d'Agadir. Le Secrétariat a informé les participants des dispositions en cours pour l'organisation de l'atelier sur la recherche dans le domaine de la lutte antiacridienne en Région occidentale, prévu à Dakar, Sénégal, du 05 au 09 octobre 2009.
52. A l'issue des discussions, les délégués :
 - R31. Invitent les pays à présenter des projets de recherche et mandatent le Comité exécutif pour délibérer sur l'attribution des contributions de la CLCPRO auxdits projets de recherche (25 000 \$ EU par projet).**

12. Environnement : activités réalisées en 2008-2009 et perspectives

53. Le Secrétariat a informé les participants des actions entreprises notamment l'élaboration d'un Cahier des charges environnementales (CCE) régional, applicable à tous les pays

membres de la CLCPRO. Par la suite, un CCE national au Mali et au Tchad a été validé en 2008 et élaboré en Mauritanie et au Niger en 2009. En outre, un atelier régional s'est tenu à Niamey du 26 au 29 mai 2009, qui a permis d'élaborer et valider un manuel de mise en œuvre des exigences du CCE régional.

54. Ledit atelier fut également l'occasion d'identifier les actions environnementales prioritaires pour l'année 2009. Une mise à jour du manuel QUEST pour le contrôle qualité (environnement) des opérations antiacridiennes sera réalisée avant la campagne estivale prochaine et des formations nationales pour l'utilisation des CCE nationaux planifiées dans les pays de la ligne de front.
55. Le Secrétariat a également présenté les objectifs du projet du FFEM, d'une durée de trois années et d'un montant d'un million d'euros. Il s'inscrit dans le cadre du Programme EMPRES-RO, est exécuté par la FAO et coordonné techniquement par la CLCPRO. Il s'intitule « Traitement environnemental de la lutte antiacridienne en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest ». Ses objectifs sont de réduire les quantités de pesticides traditionnels utilisés dans la lutte antiacridienne et de développer et tester en grandeur réelle des méthodes alternatives de lutte antiacridienne compatibles avec le maintien de la biodiversité.
56. Les délégués ont apprécié l'effort fourni par la CLCPRO et adopté le **Cahier des charges environnementales régional** pour la lutte antiacridienne.
57. Les discussions ont porté sur la question de la Tunisie concernant la pertinence de l'achat de pesticides en prévision d'une invasion acridienne. Le Secrétariat a indiqué aux participants que la CLCPRO ne peut acheter des pesticides et que les pays doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter l'accumulation de pesticides obsolètes.
58. Les délégués :

R32. Valident le Cahier des Charges Environnementales (CCE) régional.

R33. Recommandent que les pays d'Afrique du Nord-Ouest élaborent leur Cahier des Charges Environnementales (CCE).

R34. Invitent la FAO à accélérer la mise en œuvre de la phase I du Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes (African Stockpiles Programme - ASP) et d'activer la mise en place de la phase II dudit Programme.

13. Approbation et signature des Accords de coopération entre la CLCPRO et AGRHYMET et la CLCPRO et le Cirad

59. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO a présenté aux participants les raisons de ces deux projets d'Accord et rappelé le contexte de leur signature. Il a en particulier souligné les actions communes conduites entre la CLCPRO et le Centre AGRHYMET d'une part et, la CLCPRO et le Cirad d'autre part. Il a rappelé que les deux projets d'Accord ont été adoptés par la 7^{ème} Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES-RO et approuvés par la 4^{ème} Réunion du Comité de pilotage dudit Programme, tenues en décembre 2008 à Niamey, Niger. L'objectif de l'approbation de ces projets d'Accord par la Session est de lui donner un caractère formel, la CLCPRO étant une institution pérenne.
60. Sur conseil du bureau juridique de la FAO, chaque Accord a été renommé « Déclaration d'intentions conjointes » (Annexe 9 pour CLCPRO/AGRHYMET et Annexe 10 pour CLCPRO/Cirad).
61. Après les interventions du Directeur du centre AGRHYMET et du représentant du Cirad qui ont exprimé leur satisfaction de voir la coopération se renforcer entre leurs

institutions respectives et la CLCPRO, les délégations se sont félicitées du renforcement des actions de coopération entre la CLCPRO et le Centre AGRHYMET d'une part et, la CLCPRO et le Cirad d'autre part. A l'issue de ces discussions, les délégués :

R35. Adoptent les deux projets de Déclaration d'intentions conjointes entre la CLCPRO et le Centre AGRHYMET d'une part et, la CLCPRO et le Cirad d'autre part.

62. Les représentants des parties ont ensuite procédé, séance tenante, à la signature desdites déclarations.

14. Examen des comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2010–2011

63. Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des Etats membres au 31 mai 2009, les dépenses effectuées en 2007, 2008 et 2009 à la même date ainsi que le programme de travail et de budget pour le biennium 2010-2011 (Annexe 11).
64. Concernant les contributions, le Secrétariat a souligné que le cumul des arriérés, au 31 mai 2009, a atteint un niveau élevé, soit 475 882 dollars EU, et ce, bien que la Libye et le Tchad se soient acquittés d'une grande partie de leurs arriérés. Le Secrétariat a rappelé que seuls l'Algérie et le Maroc versaient régulièrement leur contribution annuelle.
65. Certains délégués ont précisé que des démarches étaient en cours pour apurer les arriérés de leurs pays respectifs.
66. Les participants ont relevé que la Mauritanie, le Burkina Faso et la Tunisie accusaient un retard important dans la régularisation de leurs arriérés et le paiement de leur contribution annuelle. Ils ont insisté sur la nécessité de voir les responsables des UNLAs jouer un rôle actif dans la sensibilisation des autorités nationales concernées pour l'apurement des arriérés et le paiement régulier des contributions annuelles. A cet effet, il a été proposé que le Président et le Secrétaire exécutif de la Commission effectuent des visites de sensibilisation dans les pays concernés.
67. Le Secrétariat a ensuite présenté de façon détaillée le projet de programme de travail et de budget pour les années 2010 et 2011. Il a proposé que la CLCPRO contribue à l'encouragement de l'utilisation opérationnelle du Green Muscle® par un montant de 10 000 dollars EU par an et, à la mise en œuvre de la stratégie de communication par un montant similaire.
68. Au terme des discussions, les délégués ont remercié le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO pour la bonne gestion du fonds fiduciaire de la Commission. Ils ont en outre exprimé leur préoccupation face à l'importance des arriérés.
69. Au terme des discussions, les délégués :

R36. Approuvent les comptes annuels de 2007, 2008 et 2009 (au 31 mai 2009).

R37. Approuvent les programmes de travail et de budget pour le biennium 2010-2011, après y avoir apporté quelques modifications.

R38. Remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent instamment les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leur contribution annuelle.

R39. Recommandent au Président et au Secrétaire exécutif de la Commission d'effectuer des missions de sensibilisation dans les Etats membres qui ont

accumulé d'importants arriérés et/ou qui ne versent pas régulièrement leur contribution annuelle.

70. Le programme de travail et budget pour le biennium 2010-2011, tel que modifié puis approuvé par la Commission, est le suivant :

Description d'activité	Montants (en dollars EU)	
	2010	2011
<u>Consultants</u>		
Appui au Secrétariat de la CLCPRO	4 000	20 000
Supervision et suivi des formations nationales	8 000	15 000
<u>Contrats</u>		
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5 000	0
Financement Projets de recherche	25 000	25 000
<u>Voyages</u>		
Visite Président de la Commission à Rome	4 000	4 000
6 ^{ème} et 7 ^{ème} Réunion du Comité Exécutif (5 pays)	15 000	20 000
Prospections conjointes	0	15 000
Echange experts	8 000	8 000
9 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	10 000	0
10 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	0	10 000
Appui à la formation de 3 ^{ème} cycle en acridologie :		
- Intervenants étrangers (5)	10 000	10 000
- Encadrants	6 000	15 000
- Appui aux travaux de recherche des étudiants	20 000	20 000
<u>Formation</u>		
Bourse d'étude	20 000	20 000
Appui aux formations nationales	15 000	15 000
<u>Equipements (non consommables)</u>		
Provision pour abonnements aux revues scientifiques via Internet	10 000	10 000
Achat de logiciels spécialisés	5 000	5 000
Achat véhicule pour Secrétariat	30 000	0
<u>Frais généraux</u>		
6 ^{ème} Réunion du Comité Exécutif (5 pays)	10 000	0
6 ^{ème} Session CLCPRO et 7 ^{ème} Comité Exécutif	0	40 000
Appui au Secrétariat de la Commission	10 000	10 000
Prospections conjointes	0	10 000
Dépenses imprévues	20 000	20 000
Appui aux pays pour l'utilisation opérationnelle du GM®	10 000	10 000
Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de communication	10 000	10 000
Sous-Total	255 000	312 000
Frais d'Agence (13%)	33 150	40 560
TOTAL 2010 et 2011	288 150	352 560

15. Points divers

71. Trois points ont été présentés à titre informatif :

- les conclusions de l'étude relative à l'élaboration au niveau régional d'une stratégie et d'un plan de communication ;
- la disponibilité de l'Algérie à utiliser le Green Muscle® sur le Criquet marocain ;
- le rappel des thèmes, dates et lieux des ateliers/réunions prévus au 2^{ème} semestre 2009 et organisés par la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO.

72. Le Secrétariat a présenté les principales conclusions de l'étude finalisée en avril 2009 et relative à l'élaboration au niveau régional d'une stratégie et d'un plan de communication. Les conclusions principales de cette étude portent sur la nécessité en matière de communication d'améliorer : la visibilité de la CLCPRO, la promotion de la lutte préventive, les flux d'information quantitativement et qualitativement et, l'appui aux pays.

73. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :

R40. Que le Secrétariat examine les conclusions de l'étude sur la stratégie de communication pour rendre leur application conforme aux procédures de la FAO en terme de communication.

R41. Que le Secrétariat propose les actions prioritaires à retenir pour mettre en œuvre la stratégie de communication proposée.

R42. De prévoir un budget pour le financement de ces actions en distinguant l'investissement à financer sur projet et le fonctionnement qui pourrait être pris en charge durablement par la CLCPRO.

74. Par ailleurs, les délégués :

R43. Approuvent la recommandation du Comité exécutif sur l'organisation régulière et au besoin, d'audioconférences par le Secrétariat.

R44. Encouragent l'Algérie et les autres pays de la Région occidentale à utiliser à grande échelle le Green Muscle® aussi sur d'autres acridiens.

16. Lieu et date de la sixième Session de la Commission (précédée de la septième Réunion du Comité exécutif)

R45. Les délégués approuvent la recommandation du Comité exécutif relative au principe de tenir conjointement la Session de la Commission et la Réunion du Comité exécutif qui la précède statutairement.

75. Les délégués des Etats membres ont convenu de tenir,

- A l'aimable invitation du délégué du Burkina Faso, la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO au Burkina Faso en juin 2010, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte ;
- A l'aimable invitation du délégué de la Tunisie, la 6^{ème} Session de la Commission et la 7^{ème} Réunion de son Comité exécutif en Tunisie en 2011, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte.

76. Les participants ont remercié le Burkina Faso et la Tunisie pour leur aimable invitation.

17. Témoignage envers le Secrétaire exécutif de la CLCPRO

77. Au terme de la 5^{ème} Session de la CLCPRO, les délégués des Etats membres ont tenu à exprimer leur profonde reconnaissance au Secrétaire exécutif pour les acquis et les efforts qu'il ne cesse de déployer pour le renforcement des capacités et la bonne coordination des activités de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région et avec les différents partenaires.
78. A cet égard ils recommandent :

R46. Au Maroc, qui assure la Présidence de la Commission, d'adresser au Directeur général de la FAO une lettre de reconnaissance à l'endroit du Secrétaire exécutif de la CLCPRO.

18. Adoption du rapport et clôture de la Session

79. Les délégués, après avoir apporté quelques modifications,

R47. Adoptent à l'unanimité le rapport de la 5^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.

80. Lors de la séance de clôture, le Représentant de l'OADA a relevé que le Secrétariat de la CLCPRO et les pays membres fonctionnent dans une harmonie rare sur un problème complexe, qu'il a rarement observée par ailleurs. Il les a qualifiés d'acteurs discrets et très efficaces qui contribuent à la sécurité alimentaire de la Région. Il transmettra un rapport au siège de son Organisation, basé à Khartoum, Soudan, et y recommandera une rencontre entre le Secrétaire exécutif de la CLCPRO et les dirigeants de l'OADA. Il y proposera également la signature d'une déclaration d'intentions conjointes entre la CLCPRO et l'OADA.
81. Le Représentant de la BAD a ensuite salué le travail accompli par le Secrétariat de la CLCPRO et ses pays membres. Il a indiqué que la Session fût très intéressante pour lui et qu'il fera parvenir un rapport dans ce sens à la Direction de la BAD.
82. Au nom des délégués, M. Fakaba Diakité du Mali a remercié les collègues du CNLA d'Agadir et le Secrétariat des efforts déployés pour la réussite de cette Session.
83. Pour sa part, Monsieur Thami Ben Halima, Secrétaire exécutif de la CLCPRO a remercié les participants pour leur contribution très constructive aux travaux de cette Session. Il a exprimé sa satisfaction des avancées institutionnelles de ces dernières années et des recommandations qui ont été faites lors de la présente Session, en particulier celles découlant de la Déclaration de Bamako. Il a enfin exprimé sa profonde reconnaissance auprès des participants pour l'effort que chacun mène dans le domaine de la lutte antiacridienne et remercié vivement les organisateurs.
84. Enfin, M. Saïd Ghaout, Président en exercice de la Commission, a remercié très sincèrement les participants de leur engagement effectif pour les travaux de cette Session. Il a souhaité un bon retour aux participants dans leurs pays respectifs.

19. Nécrologie

Les participants aux travaux de la 5^{ème} Session de la CLCPRO qui se tient à Agadir au Maroc ont appris avec une profonde tristesse la disparition de leurs collègues et frères Messieurs FARAJ KARA de la Libye et de FALL AHMED MAOULOUD de la Mauritanie.

Ils présentent en cette douloureuse circonstance leurs sincères condoléances aux familles des défunts et leur expriment leurs sympathie et compassion. Ils prient le TOUT PUISSANT d'avoir le défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

ANNEXES

Annexe 1. Résumé des recommandations du 5^{ème} Comité exécutif	29
Annexe 2. Nouveau barème des contributions annuelles des Etats membres de la CLCPRO.....	31
Annexe 3. Activités du Secrétariat de la CLCPRO.....	32
Annexe 4. Suivi des recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO	37
Annexe 5. Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région occidentale.....	41
Annexe 6. Conclusions de la Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale.....	44
Annexe 7. Recommandations de la Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale.....	47
Annexe 8. Déclaration de Bamako	55
Annexe 9. Déclaration d'intentions conjointes CLCPRO - AGRHYMET	58
Annexe 10. Déclaration d'intentions conjointes CLCPRO - Cirad.....	63
Annexe 11. Etat des contributions, comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et programmes de travail et budgets pour le biennium 2010-2011	68
Annexe 12. Liste des participants	74

Annexe 1. Résumé des recommandations du 5^{ème} Comité exécutif**Déclaration de Bamako**

Le Comité recommande :

- R1. Aux pays (responsables des UNLAs) d'assurer le suivi des engagements de la "Déclaration de Bamako" en collaboration avec les représentations de la FAO.**
- R2. Au Secrétariat de la CLCPRO de poursuivre les actions de sensibilisation des gouvernements des pays membres pour la mise en œuvre de ces engagements.**
- R3. Aux pays d'utiliser un système de codification et d'identification des équipements dans le cadre du système de veille des dispositifs de surveillance/lutte en cours de finalisation. L'utilisation de ces équipements dans le cadre des prospections conjointes peut être un moyen de les sauvegarder.**
- R4. Aux pays d'organiser des réunions des ministres tous les deux ans, la prochaine devant être programmée autour du thème relatif au financement de la phase II du Programme EMPRES-RO.**
- R5. Au Secrétariat d'inviter à la réunion de planification de la phase II du Programme EMPRES-RO les partenaires suivants : BAD, USAID, France, Italie, Pays-Bas, Union Européenne, BADEA, OADA, Banque Mondiale, Union Africaine, UEMOA, CEDEAO, Canada, Japon, GTZ, Suisse.**
- R6. Au Secrétariat de proposer à la 5^{ème} Session de la Commission une estimation financière destinée au renforcement du Secrétariat par des experts nationaux en vue de l'inclure dans le biennium 2010-2011.**
- R7. Aux pays (responsables des UNLAs) de veiller à inscrire de façon régulière la question relative au Criquet pèlerin dans l'ordre du jour des commissions mixtes. Ils sont invités à se concerter préalablement avec le Secrétariat afin d'identifier les points pertinents à soulever lors de ces commissions mixtes.**
- R8. Aux pays d'entreprendre régulièrement des contacts avec les bailleurs de fonds au niveau national tout en associant les représentations de la FAO.**
- R9. Au Secrétariat de la CLCPRO d'organiser (en 2010 ou début 2011) au niveau régional une réunion avec l'ensemble des partenaires potentiels.**
- R10. Aux pays de poursuivre les démarches entreprises pour la création d'un fonds d'urgence national spécifique au Criquet pèlerin.**
- R11. Au Secrétariat de faire parvenir aux pays les Termes de référence de l'étude sur le fonds d'urgence international afin de l'aider à identifier de nouveaux bureaux d'étude.**

Mission d'évaluation EMPRES-RO

Le Comité recommande :

- R12. Aux quatre pays bénéficiaires du projet BAD de faire parvenir à la FAO une demande de prorogation du projet jusqu'à fin 2011 pour transmission à la BAD.**
- R13. Au Niger de nommer dans les meilleurs délais le personnel de son CNLA pour le rendre opérationnel.**
- R14. Que le manuel de mise en œuvre du CCE soit utilisé pour préparer les plans annuels de gestion environnementale de tous les pays membres de la CLCPRO.**

- R15. Au Secrétariat de finaliser le manuel des procédures pour l'équipe QUEST avant la fin du mois de juin 2009.**
- R16. Qu'un montant soit inscrit dans le budget 2010-2011 de la CLCPRO pour promouvoir l'utilisation du biopesticide GM® sur les acridiens.**
- R17. Aux pays d'élaborer avec l'appui de la CLCPRO un plan national de gestion du risque acridien intégrant deux volets : la prévention et la gestion de la crise.**
- R18. Aux pays d'intégrer les journées de sensibilisation sur la lutte antiacridienne dans les plans annuels d'action des UNLAs et organiser des journées « portes ouvertes ».**

Comptes annuels 2007, 2008 et 2009 et programme de travail et budget 2010-2011

Le Comité :

- R19. Approuve les comptes annuels de 2007, 2008 et 2009 (au 31 mai).**
- R20. Approuve les programmes de travail et de budget pour le biennium 2010-2011, après y avoir apporté quelques modifications.**
- R21. Remercie les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent instamment les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leur contribution annuelle.**
- R22. Recommande au Président et au Secrétaire exécutif de la Commission d'effectuer des missions de sensibilisation dans les Etats membres qui ont accumulé d'importants arriérés et/ou qui ne versent pas régulièrement leur contribution annuelle.**

Divers

Planification des réunions CLCPRO et EMPRES-RO

- R23. Le Comité recommande à la 5^{ème} Session de la CLCPRO d'approuver le principe de tenir conjointement la Session de la Commission et la Réunion du Comité exécutif qui la précède statutairement.**

Conférences téléphoniques

- R24. Le Comité recommande au Secrétariat d'organiser régulièrement et au besoin des conférences téléphoniques.**

Annexe 2. Nouveau barème des contributions annuelles des Etats membres de la CLCPRO

Nouveau barème des contributions annuelles

des Etats membres de la CLCPRO (\$ EU)

Adopté lors de la 5^{ème} Session de la CLCPRO

Agadir, 24 - 27 juin 2009

Pays	Cotisations actuelles	Nouvelles cotisations (*)
Algérie	40 000	150 000
Burkina Faso	12 000	24 000
Libye	46 000	165 000
Mali	13 000	24 000
Maroc	37 000	120 000
Mauritanie	15 000	27 000
Niger	12 000	19 500
Sénégal	16 000	25 500
Tchad	12 000	24 000
Tunisie	24 000	60 000
TOTAL	227 000	639 000

(*): Applicables à partir de 2011

Annexe 3. Activités du Secrétariat de la CLCPRO

I- Préambule

La Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) est le garant de la durabilité de la stratégie de lutte préventive en cours de développement dans la région dans le cadre du Programme EMPRES en Région Occidentale (EMPRES-RO). Il est à rappeler que le mandat de la CLCPRO ne se limite pas au côté technique mais, il englobe aussi les volets politique et institutionnel. Cette Commission joue en effet un rôle primordial dans la sensibilisation des responsables politiques de ses dix pays membres sur la nécessité de mettre en place une stratégie de lutte préventive durable dans sa zone d'action et contrecarrer les populations allochtones pouvant venir de la Région centrale. Ainsi, le but ultime des programmes et actions menés par la CLCPRO est que ses pays membres s'approprient individuellement et, dans le cadre de la collaboration régionale, la gestion permanente et efficace du problème du Criquet pèlerin.

Le présent document relate les principales actions conduites par la CLCPRO depuis la 4^{ème} Session de la CLCPRO.

II- Principaux points débattus par la 4^{ème} Réunion du Comité exécutif et la 4^{ème} Session de la CLCPRO

La quatrième Réunion du Comité exécutif et la 4^{ème} Session de la CLCPRO ont été organisées successivement à Bamako, au Mali, les 18 et 19 et du 22 au 26 octobre 2007. Les thèmes auxquels un intérêt particulier a été accordé sont :

Mise en oeuvre de la stratégie de lutte préventive dans les zones d'insécurité

Concernant l'impossibilité de conduire des prospections au Mali et au Niger en raison des conditions d'insécurité dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin de ces deux pays, les délégués à la 4^{ème} Session de la CLCPRO ont recommandé que les opérations de surveillance/lutte soient renforcées dans les pays limitrophes et que toutes les mesures alternatives soient prises par le Mali et le Niger pour pallier l'absence de prospections.

Comme suite à ces recommandations, les mesures palliatives suivantes ont effectivement été prises :

- le renforcement effectif des prospections en Algérie, en Libye et en Mauritanie;
- l'implication des populations vivant dans les zones d'insécurité pour la remontée de l'information. Pour ce faire, le Mali a organisé un atelier de sensibilisation des autorités décentralisées sur la base d'un Poster spécifique qu'il a développé. Le Niger a également utilisé les mêmes réseaux pour la remontée de l'information.

Par ailleurs, et pour mieux exploiter l'imagerie satellitaire, des travaux de recherche sont en cours en Algérie et en Mauritanie dans le cadre du Programme EMPRES-RO avec l'appui du projet du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et des fonds propres de la CLCPRO.

Suite donnée à la Recommandation n°22 de la Mission d'évaluation indépendante de la campagne 2003-05, relative à la révision des rôles et responsabilités de la CLCPRO

Les délégués à la 4^{ème} Session de la CLCPRO ont recommandé que l'examen des rôles et responsabilités de la CLCPRO soit initié de façon concertée, avec les pays, le Département de l'agriculture (AG) et le service juridique de la FAO. Ainsi, le Président et le Secrétariat de la CLCPRO ont rencontré en janvier 2008 les Responsables du Département de l'agriculture

(M^{rs} Sumpsi et Pandey) et le Bureau juridique de la FAO (M. Chiaradia-Bousquet). Tous les interlocuteurs ont confirmé que la FAO soutient fortement le renforcement du rôle des commissions, mais la mise en oeuvre de cette recommandation soulève un problème d'ordre juridique, eu égard à la nécessaire révision de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, qui concerne de nombreuses autres Commissions (16) créées en vertu de cet article. Le processus sera donc long car il s'agit d'une question beaucoup plus générale sortant du seul cadre de la CLCPRO et qui doit s'envisager dans le cadre de l'évolution actuelle de la FAO.

Réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne en Région occidentale

L'objectif de l'organisation d'une telle réunion est de définir les grandes orientations permettant d'instaurer des mécanismes de financement durables de la lutte préventive et d'institutionnaliser la coopération régionale au sein de laquelle la CLCPRO, garante de la pérennité de l'approche régionale, doit avoir un rôle clé. Les détails relatifs à cette réunion figurent dans le point 9 de l'ordre du jour.

III- Présentation des conclusions et recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO aux responsables du Département agriculture de la FAO à Rome

Conformément aux clauses de l'Accord de création de la CLCPRO, M. Fakaba Diakité, Président de cette Commission, et M. Thami BenHalima, Secrétaire exécutif, en présence des collègues Mrs Pantenius et Menon, ont présenté aux responsables du Département agriculture et protection des consommateurs (AG) de la FAO les décisions et recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO, tenue à Bamako, Mali, du 22 au 26 octobre 2007. Ils ont rencontré successivement, les collègues du Groupe acridiens, puis M. Pandey, Directeur AGP, M. Sumpsi, Sous-Directeur-général (AG) et M. Chiaradia-Bousquet, juriste principal au Bureau juridique.

Au cours de chacun des entretiens, le Président de la CLCPRO a tout d'abord rappelé l'attachement fort que les pays membres de la CLCPRO vouent à leur Commission. Il a rappelé le rôle important que cette Commission a joué lors de l'invasion 2003-2005 et a mis en exergue sa contribution à l'intégration régionale, au développement de la coopération Sud-Sud et à la lutte contre la faim et la pauvreté en Afrique. Il a tenu aussi à souligner que le Président et le Secrétaire exécutif de la Commission n'avaient ménagé aucun effort pour activer la solidarité intra-régionale et dynamiser la circulation de l'information. Il a fait part à toutes les personnes rencontrées de l'excellent travail réalisé par le Secrétariat de la CLCPRO.

Le Président de la CLCPRO a également insisté sur le rôle très important du Programme EMPRES en Région occidentale en tant qu'outil de mise en oeuvre de la stratégie de lutte préventive. A cet égard, l'appui institutionnel apporté par la Commission aux pays a permis la création de centres autonomes de lutte antiacridienne en Mauritanie et au Mali en 2006 et au Niger et au Tchad en 2007, ce qui constitue une avancée majeure pour la durabilité de la stratégie de lutte préventive, tant sur le plan organisationnel qu'en ce qui concerne la prise en charge par les Etats eux-mêmes des frais récurrents.

Le Président s'est félicité du renforcement récent des capacités de la Commission et rappelé la bonne collaboration entre la Commission et la Banque mondiale.

Les principales recommandations approuvées lors de la 4^{ème} Session de la CLCPRO ont été présentées aux différents interlocuteurs, notamment celles portant sur la formation, la recherche, la coopération avec les institutions régionales comme AGRHYMET, la collaboration avec la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale, la poursuite de prospections conjointes entre pays limitrophes et les problèmes d'insécurité prévalant actuellement au nord du Niger et du Mali.

Sur le plan financier, les retards de paiement des cotisations de certains pays membres de la CLCPRO ont été signalés ainsi que les difficultés de prise en charge progressive des frais récurrents de la lutte préventive par certains Etats. Un fait réjouissant a été toutefois précisé, celui de constater que d'autres pays, en particulier le Mali et la Mauritanie, augmentent d'année en année leur budget national de la lutte antiacridienne. Cette nouvelle approche est la conséquence directe de la création de centres autonomes de lutte antiacridienne en 2006 dans ces deux pays.

Sur le plan de la durabilité de la lutte préventive, le Président a particulièrement mis en exergue l'organisation de la Réunion des ministres des Etats membres de la CLCPRO au cours de l'automne 2008 et son objectif.

Les recommandations et conclusions de la 4^{ème} Session de la CLCPRO ainsi que les propositions de mise en oeuvre qui les accompagnent, ont reçu un accueil très favorable de la part des responsables du Département AG, en particulier de M^{rs} Sumpsi et Pandey qui se sont, en outre, félicités du dynamisme que connaît la Région occidentale, du rôle important joué par la Commission et du très bon travail accompli par son Secrétariat. Ils ont relevé avec satisfaction le développement institutionnel au niveau de la région qui a permis la création de centres autonomes et l'augmentation constante des budgets nationaux de lutte antiacridienne. Ils ont souligné que l'implication des pays dans la prise en charge de la lutte antiacridienne doit être encouragée et que l'organisation de la Réunion ministérielle pourrait consolider cette prise en charge à travers l'institutionnalisation de l'aide intra-régionale.

L'accent a enfin été mis sur les recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO portant sur la mise en application de la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-05, relative à la révision du rôle et des responsabilités de la CLCPRO (voir § II ci-dessus).

IV- Impact du renforcement des capacités des pays : maîtrise des résurgences en Mauritanie

Bien qu'elle soit restée calme la plupart du temps au niveau de la région, la situation acridienne a été suivie de près par les Unités nationales de lutte antiacridienne et le Secrétariat de la CLCPRO, notamment lors des résurgences survenues en Mauritanie en octobre 2006 et en décembre 2008. Dans les deux cas, la Mauritanie a réagi très rapidement pour contrecarrer ces résurgences et a pu déployer en quelques jours suffisamment d'équipes de prospection et de lutte qui ont permis de maîtriser rapidement la situation. La Mauritanie a donc confirmé qu'elle a bien développé son dispositif de lutte préventive grâce aux progrès considérables réalisés dans le renforcement de ses capacités institutionnelles, humaines et matérielles. En 2008, le Gouvernement mauritanien a alloué au CNLA en moins d'une semaine un montant de 120 000 \$ EU pour lui permettre de faire face à la résurgence. De leur côté, les pays de la région ont également en moins de 24 heures exprimé leur disponibilité à apporter leur appui à la Mauritanie par l'envoi d'équipes terrestres, d'avions et d'hélicoptères. De son côté, la FAO a réagi aussi avec une grande célérité par la mise à disposition de fonds supplémentaires.

V- Coopération avec d'autres partenaires

La CLCPRO maintient des relations très étroites avec différents partenaires qui apportent leur appui à la mise en oeuvre de la stratégie de lutte préventive au niveau de la Région occidentale, à savoir, la BAD, la France, l'USAID, le FIDA et la Banque mondiale.

Ainsi en plus de la participation mutuelle aux réunions organisées par chacune des deux parties, des missions de supervision conjointe ont été conduites au Mali, en Mauritanie et au Niger en 2007 et 2008. Ces missions ont permis d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme EMPRES-RO et du projet AELP financé par la Banque

mondiale. Elles ont aussi permis de renforcer davantage la collaboration entre les deux partenaires en pointant les forces et faiblesses des dispositifs de lutte antiacridienne des pays.

Par ailleurs, des projets de protocoles d'accords de coopération entre la CLCPRO et le Cirad d'une part, et la CLCPRO et AGRHYMET d'autre part, ont été approuvés par le bureau légal de la FAO et sont soumis pour validation à la présente Session de la CLCPRO.

Des rapports étroits ont été tissés avec d'autres partenaires régionaux et internationaux suite à la participation du Secrétariat de la CLCPRO à une conférence régionale sur la gestion des catastrophes naturelles et un séminaire international sur l'utilisation de la biotechnologie en lutte antiacridienne.

VI- Coopération avec la Région centrale

Dans le cadre des échanges entre la Région occidentale (RO) et la Région centrale (RC), les années 2007 et 2008 ont connu une intense activité d'échanges d'expertise entre les deux régions, grâce au financement du projet USAID et au fonds fiduciaires de la CLCPRO et de la CRC.

Plusieurs formations de cadres de la RC ont été organisées au Centre national de lutte antiacridienne d'Agadir au Maroc. En outre, des cadres de la RO se sont rendus en RC pour apporter leur appui aux pays de la RC en matière de formation. D'autres, de la même région, ont visité certains pays de la RC pour s'enquérir de leur expérience en matière de lutte antiacridienne.

Concernant les cadres de la RC qui se sont rendus en RO, il s'agit de :

- Formation au CNLAA d'Agadir, Maroc, de 7 cadres de la Région centrale (Arabie Saoudite, Egypte, Soudan et Yémen) aux techniques de pulvérisation, du 04 au 16 février 2008.
- Visite d'étude sur la gestion des moyens antiacridiens au Maroc d'un cadre soudanais (Mahjoub Moussa) 18 au 24 février 2008 à Agadir, Maroc.
- Formation organisée pour le personnel de la RC (3 de Jordanie et 1 d'Oman) sur l'entretien et la réparation du matériel de pulvérisation terrestre et aérien, du 20 au 26 octobre 2008 à Agadir, Maroc.

Concernant les cadres de la RO qui se sont rendus en en RC, pour apporter leur appui aux pays de la RC en matière de formation, il s'agit de :

- M. Dridi Hichem, de la CLCPRO, s'est rendu en Arabie Saoudite du 16 au 21 février 2008 pour y installer le logiciel RAMSES V3, ainsi qu'en Egypte en mars 2008.
- M. Saïd Lagnaoui, du CNLAA du Maroc, s'est rendu en Egypte du 25 au 29 février 2008 pour y former des cadres aux techniques de pulvérisation.

Concernant les cadres de la RO qui se sont rendus en en RC dans le cadre des échanges de visites, il s'agit de :

- L'acridologue de la CLCPRO, Mohamed Lemine Ould Ahmedou, qui a effectué une visite en Egypte et au Soudan de deux semaines en janvier-février 2008 où il a participé à une prospection conjointe dans les zones frontalières des deux pays.
- M. Mohamed Lazar (Chef du département de lutte antiacridienne à l'Institut national de protection des végétaux en Algérie), M. Fakaba Diakité (Directeur du CNLCP du Mali) et M. Saïd Ghaout (Directeur du CNLAA du Maroc) du 02 au 09 mars 2008 ont visité la Direction générale de la lutte antiacridienne en Egypte, pour un échange d'expérience en matière de management d'une institution de lutte antiacridienne.

Il est à noter aussi que le Secrétaire de la CRC a participé à l'atelier régional de cadrage des plans de gestion des risques, organisé à Bamako, Mali, du 28/4 au 2/5/2008.

Il est aussi à noter que les Secrétaires des deux Commissions participent mutuellement aux réunions organisées au niveau de leur région respective.

Il conviendrait qu'une telle collaboration intègre aussi la Région orientale.

VII- Autres activités

Le Secrétariat de la CLCPRO, qui coordonne aussi les activités du Programme EMPRES-RO, a mené de nombreuses autres activités liées dans le document spécifique dudit Programme (Annexe 5).

VIII- Missions du Secrétariat en 2007, 2008 et début 2009

Le Secrétariat de la CLCPRO a participé à plusieurs réunions techniques et effectué des missions de travail dans de nombreux pays de la région, où il a rencontré à chaque visite, les autorités gouvernementales des pays affectés et les représentants des bailleurs de fonds pour les sensibiliser davantage sur la nécessité de mettre en place la stratégie de lutte préventive dans la Région Occidentale, tout en insistant sur l'intérêt de renforcer les structures nationales de lutte contre le Criquet pèlerin afin d'assurer la durabilité de cette stratégie.

Le plan calendrier ci-dessous permet de visualiser les plages de temps consacrées aux missions de terrain par rapport au temps global. Le Secrétariat a été présent sur le terrain pendant 34% de son temps en 2007, 56% en 2008 et 68% pour le premier semestre 2009. Le développement des activités de terrain reste donc la priorité du Secrétariat, même en période de rémission, afin de pouvoir accompagner étroitement les pays dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive.

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	%
2007													34%
2008													56%
2009													68%

Annexe 4. Suivi des recommandations de la 4^{ème} Session de la CLCPRO

Recommandations	Suivi
<p>Recommandation : 1</p> <p>Les délégués ont adopté le rapport de la 3^{ème} Réunion du Comité exécutif avec les recommandations qui y sont formulées.</p>	<p><i>Les principales recommandations de la 3^{ème} Réunion du Comité exécutif ont été intégrées dans celles de la 4^{ème} Session.</i></p>
<p>Recommandation : 2</p> <p>Les délégués ont adopté le rapport de la 4^{ème} Réunion du Comité exécutif avec les recommandations qui y sont formulées.</p>	<p><i>Les principales recommandations de la 4^{ème} Réunion du Comité exécutif ont été intégrées dans celles de la 4^{ème} Session.</i></p>
<p>Recommandation : 3</p> <p>Que les pays répondent rapidement à toutes les demandes d'information formulées par le Secrétariat en particulier celles relatives à l'organisation des réunions (confirmation de la participation, plan de vol, etc.).</p>	<p><i>La célérité des réponses est très différenciée d'un pays à un autre. Certains répondent rapidement, d'autres beaucoup moins. A souligner à nouveau que les retards de réponses gênent énormément les préparations et l'organisation des réunions, y compris les autorisations de voyages par le siège de la FAO, l'accueil et l'hébergement des participants, etc.</i></p>
<p>Recommandation : 4</p> <p>Que la collaboration entre la CLCPRO et AGRHYMET soit officialisée par un accord de coopération entre les deux institutions.</p>	<p><i>L'Accord a été conjointement élaboré par les deux entités, examiné par la 7^{ème} Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES-RO et adopté par la 4^{ème} Réunion de son Comité de pilotage. Il devra être entériné par la 5^{ème} Session de la CLCPRO.</i></p>
<p>Recommandation : 5</p> <p>Que les deux pays non dotés de Ramses et eLocust2, la Libye et le Tchad, prennent les dispositions nécessaires pour permettre au Service de l'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) de la FAO et la CLCPRO l'installation et l'utilisation effective de ces outils.</p>	<p><i>RAMSES V3 et eLocust2 ont été mis en service par la CLCPRO en 2008 en Libye et en 2009 au Tchad. Des cadres et des techniciens ont été formés sur leur utilisation dans ces deux pays où ces outils sont actuellement fonctionnels.</i></p>
<p>Recommandation : 6</p> <p>Que la CLCPRO mette rapidement en ligne son site Internet et assure sa mise à jour régulière, y compris sur la base des informations fournies par les pays.</p>	<p><i>Le site CLCPRO est en ligne et sa mise à jour est faite par le Secrétariat de façon régulière.</i></p>

Recommandations	Suivi
<p>Recommandation : 7</p> <p>Que le Secrétariat examine la faisabilité technique et financière pour l'établissement de conférences téléphoniques régulières avec les UNLAs.</p>	<p><i>L'utilisation de conférences téléphoniques est réalisable grâce au logiciel Skype. Une programmation devra être établie pour tenir ces conférences régulièrement.</i></p>
<p>Recommandation : 8</p> <p>Que tous les pays transmettent, chaque année, leur plan annuel de surveillance et de lutte au Secrétariat.</p>	<p><i>Les pays le font en mai-juin. Pour cette année celui du Tchad est déjà parvenu au Secrétariat.</i></p>
<p>Recommandation : 9</p> <p>Que les pays précisent le nombre d'équipes de prospection mobilisées dans chacun de leur bulletin périodique sur la situation acridienne.</p>	<p><i>Les pays le font dans chaque bulletin depuis début 2008.</i></p>
<p>Recommandation : 10</p> <p>Que des prospections conjointes semblables à celle effectuée en 2007 soient réalisées au niveau de la région.</p>	<p><i>Une prospection conjointe a été réalisée en 2008 entre le Mali et la Mauritanie et deux autres sont programmées en 2009: l'une entre le Tchad et le Niger et la seconde entre la Mauritanie et le Sénégal.</i></p>
<p>Recommandation : 11</p> <p>Que l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Tchad renforcent les opérations de surveillance/lutte dans les zones limitrophes avec le Mali et le Niger.</p>	<p><i>Ces quatre pays ont effectivement renforcés les opérations de prospection sur les zones limitrophes avec le Mali et le Niger.</i></p>
<p>Recommandation : 12</p> <p>Que toutes les mesures alternatives soient prises au Mali et au Niger pour pallier l'absence de prospections, y compris l'utilisation d'images satellitaires et aériennes, la formation des militaires, l'implication des collectivités locales et la sensibilisation des populations pour la remontée de l'information aux UNLAs.</p>	<p><i>Ces mesures ont été mises en œuvre par le Mali et le Niger en 2008 et le seront à nouveau en 2009. La sensibilisation des autorités décentralisées se fera dorénavant de façon régulière et deviendra structurelle.</i></p>
<p>Recommandation : 13</p> <p>Que la FAO, les Etats membres de la CLCPRO et le Secrétariat de cette Commission examinent les possibilités de mise en oeuvre de la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante.</p>	<p><i>Voir point II de l'Annexe 2</i></p>

Recommandations	Suivi
<p>Recommandation : 14</p> <p>Que les Etats membres de la CLCPRO mettent en application les dispositions de l'Accord portant création de la CLCPRO, notamment l'article VI relatif aux obligations des Etats membres en matière de politiques nationales et de coopération régionale concernant la lutte contre le Criquet pèlerin.</p>	<p><i>Les Etats membres s'approprient de plus en plus leur commission et mettent progressivement en application l'accord cadre de sa création.</i></p>
<p>Recommandation : 15</p> <p>Que la bourse doctorale soit réservée à un seul étudiant en vue d'accomplir son cursus de formation doctorale (4 ans).</p>	<p><i>Le Secrétariat appliquera cette recommandation le moment venu.</i></p>
<p>Recommandation : 16</p> <p>Que les personnes bénéficiaires de cette bourse doctorale soient des fonctionnaires des UNLAs et que les gouvernements concernés s'engagent à ce que les bénéficiaires restent affectés à la lutte antiacridienne.</p>	<p><i>Le Secrétariat appliquera cette recommandation le moment venu.</i></p>
<p>Recommandation : 17</p> <p>Que la Tunisie présente, d'ici février 2008, un candidat à la formation doctorale pour bénéficier de la bourse qui lui est actuellement octroyée.</p>	<p><i>La Tunisie a proposé une candidate avant le délai mais les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette formation doctorale n'ont pas été complétés. Elle vient de proposer en mai 2009 un nouveau candidat.</i></p>
<p>Recommandation : 18</p> <p>Que dans l'hypothèse où la Tunisie ne présente pas, d'ici février 2008, de candidat à la formation doctorale, la bourse soit attribuée au Mali.</p>	<p><i>Cette recommandation sera discutée au cours de la présente Session.</i></p>
<p>Recommandation : 19</p> <p>Que le prochain bénéficiaire de cette bourse, après le Mali, soit le Tchad.</p>	

Recommandations	Suivi
<p>Recommandation : 20</p> <p>Que les pays abritant des foyers de grégarisation mettent à jour et exploitent les données historiques existantes sur la situation du Criquet pèlerin dans leur pays et en informent le Secrétariat, qui assurera la compilation et la diffusion de ces données.</p>	<p><i>Le Secrétariat n'a pas reçu ces données des pays.</i></p>
<p>Recommandation : 21</p> <p>Que les échanges entre la station d'Akjoujt et AGRHYMET sur les travaux de recherche sur le <i>Metarhizium anisopliae</i> var. <i>acridum</i> soient renforcés pour une meilleure synergie des activités entreprises.</p>	<p><i>Le Secrétariat n'a pas reçu d'information à ce sujet.</i></p>
<p>Recommandation : 22</p> <p>Remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invite les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.</p>	<p><i>L'Algérie, le Maroc, le Sénégal et le Tchad ont payé en 2008 leur contribution et une partie des arriérés (Tchad). En 2009, la Libye a payé près de 4 années d'arriérés et l'Algérie sa contribution annuelle.</i></p>
<p>Recommandation : 23</p> <p>Approuvent les comptes annuels de 2005, 2006 et 2007, ainsi que le programme de travail et de budget pour le biennium 2008-2009, tels que complétés par la Session.</p>	
<p>Recommandation : 24</p> <p>Adoptent le rapport de la 4ème Session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.</p>	

Annexe 5. Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région occidentale

Objectifs et résultats attendus du Programme EMPRES-RO

I. Objectifs

A titre de rappel, les objectifs du Programme EMPRES-RO sont les suivants :

- Objectif global : « Les risques d'invasion du Criquet pèlerin sont réduits en Région Occidentale contribuant à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement ».
- Objectif spécifique : « Un système de lutte préventive contre le Criquet pèlerin est opérationnel grâce au renforcement et/ou à la création d'unités nationales de lutte et d'un dispositif de coordination régionale, et les bases de sa durabilité régionale (financière, technique et environnementale) sont définies ».

Pour atteindre ces objectifs, le schéma de planification a identifié six résultants attendus du Programme.

Les principaux bailleurs de fonds du Programme sont : la Banque africaine de développement (BAD), la France, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (*United States Agency for International Development* – USAID), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO et la CLCPRO. Le budget global du Programme pour sa phase I (2006-09) est de 13 millions \$ EU. La Banque mondiale contribue indirectement au Programme auprès de cinq de ses pays membres (Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad).

II. Progrès par résultats attendus du Programme EMPRES-RO 2006-2009

Résultats 1 et 2: (i) Un dispositif de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel et (ii) Des interventions rapides sont assurées dans chaque pays par les unités nationales conformément aux normes de contrôle qualité

Du point de vue institutionnel, la période écoulée du Programme a été marquée par la création dans les quatre pays dits de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) d'Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) autonomes, garantes d'une lutte préventive durable. De plus, les acquisitions des équipements et affectations des personnels requis pour les interventions rapides de lutte sont aujourd'hui réalisées et la construction des infrastructures nécessaires à ces unités achevées ou en cours, selon les pays.

Les dispositifs de lutte préventive sont donc aujourd'hui opérationnels grâce aux budgets propres des pays et aux concours des partenaires techniques et financiers. Ils devront s'accompagner en outre du respect d'exigences environnementales et de santé publique. Ainsi, des travaux ont débuté en 2008 par l'élaboration de cahiers des charges environnementales (CCE) harmonisés au niveau de la RO, suivie en 2009 par l'élaboration par les pays notamment ceux de la ligne de front de leur cahier des charges environnementales national et la validation d'un manuel de mise en œuvre de celui-ci. Ces dispositions en cours vont permettre de contribuer à minimiser l'impact de l'utilisation des insecticides sur l'environnement et la santé publique.

Enfin, les travaux relatifs à la mise en place d'un système de veille des dispositifs nationaux de lutte préventive visant à s'assurer de leur permanente opérationnalité sont aujourd'hui en cours et devraient être finalisés à la fin de l'année 2009.

Résultat 3 : Un réseau opérationnel d'échange et de stockage d'information aux niveaux national, régional et international est mis en place

La collecte et la gestion de l'information acridienne sont des éléments clés de la réussite des opérations de surveillance et de lutte. Les neuf pays membres du Programme ont ainsi créé une cellule d'information acridienne et y ont affecté au moins un cadre responsable de la gestion de l'information. Ces cellules sont aujourd'hui fonctionnelles dans tous les pays puisqu'elles disposent de la base de données de gestion des informations acridiennes RAMSES et du système *eLocust2* de collecte et de transmission en temps réel des données de terrain. Des formations relatives à la gestion de cette information ont été réalisées au cours des trois premières années du Programme et un atelier régional de formation sur RAMSES et *eLocust2* sera organisé en juillet 2009 en Algérie et permettra de poursuivre le renforcement des capacités dans ce domaine afin de mieux exploiter le potentiel de ces outils.

Résultat 4 : La coordination régionale est opérationnelle

La coordination des activités du Programme EMPRES-RO est assurée par le Secrétariat de la CLCPRO. Celui-ci a notamment travaillé sur des axes stratégiques pour la pérennisation des dispositifs de lutte au niveau des pays et de la Région occidentale, notamment :

- L'élaboration d'un manuel des procédures du Système de Suivi et Evaluation (SSE) du Programme EMPRES-RO.
- L'élaboration d'un CCE et d'un manuel pour sa mise en œuvre.
- L'élaboration d'une stratégie régionale de communication.
- L'élaboration de deux canevas de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin : canevas de **Plan de Prévention du risque Acridien** (PPRA) pour la mise en oeuvre de la lutte préventive et canevas de **Plan National d'Urgence Antiacridien** (PNUA) pour la gestion des crises acridiennes. Le processus de déclinaison de ces canevas en plans nationaux au niveau de chacun des pays membres a commencé au Mali en mai 2009 et se poursuivra dans les autres pays de la RO selon un calendrier établi en concertation avec les responsables des UNLAs.

Pour rendre ces plans pleinement opérationnels, des mécanismes de financement durables devront également être disponibles, notamment pour une prise en charge progressive des frais récurrents de la lutte préventive par les pays eux mêmes et la constitution d'un (de) fonds d'urgence pour faire face très rapidement aux crises acridiennes. Les travaux ont débuté sur ces questions en 2008 par l'élaboration de termes de référence afin de réaliser les études correspondantes. Ils se sont poursuivis en 2009 par la réalisation d'une étude économique de la lutte préventive et le partage de ses résultats au cours de la Réunion des experts préparant la Réunion des Ministres qui s'est tenue à Bamako en mars 2009. Il est à noter que la mise en place du système de veille des dispositifs de surveillance/lutte déjà cité sera un outil de mesure de la capacité des pays à assurer progressivement le financement des dispositifs de lutte préventive.

Le Programme EMPRES-RO prévoit aussi la définition et la mise en œuvre d'un plan de communication aux niveaux régional et des pays, visant notamment à promouvoir les actions de lutte préventive au niveau de la RO. Ainsi, pour une plus grande visibilité, une meilleure

mobilisation des Etats de la région et de la communauté internationale sera attendue. Les travaux de définition du plan de communication régional sont en cours.

Résultat 5 : Les capacités des ressources humaines des unités nationales sont renforcées

Un plan de formation régional a été élaboré en 2007 pour la période 2007-09 et sa mise en œuvre est en cours, avec l'organisation de formations régionales et nationales de longue et courte durées. Leurs impacts devront cependant être évalués à partir de la fin de l'année 2009 pour connaître les actions de formation à privilégier pour les années à venir (voir point formation).

Résultat 6 : Un programme de recherche opérationnelle est défini et initié

Un état des lieux de la recherche a été réalisé ou est en cours dans les quatre pays de la ligne de front ainsi qu'au Sénégal. Un atelier régional de la recherche dans le domaine de la lutte antiacridienne au niveau de la RO sera organisé du 05 au 09 octobre 2009. Les actions correspondantes devront ensuite être mises en œuvre les années suivantes.

Perspectives du Programme EMPRES-RO : plans de gestion des risques et durabilité des dispositifs de lutte

L'évaluation à mi-parcours de la phase I de ce Programme, effectuée en novembre et décembre 2008, a montré que les actions réalisées depuis 2006 ont permis de renforcer notamment les capacités de lutte préventive des pays concernés. La création de centres nationaux autonomes de lutte antiacridienne dans les pays de la ligne de front ainsi que la maîtrise par la Mauritanie de la résurgence acridienne de décembre 2008, illustrent les succès de ce Programme.

Fort de ses résultats, le Programme EMPRES-RO doit franchir aujourd'hui une nouvelle étape en mettant en place des plans de gestion des risques, actuellement en cours d'élaboration, pour mieux asseoir la lutte préventive et faire face aux crises acridiennes. Ces plans devront disposer des instruments financiers et juridiques leur permettant d'être opérationnels.

Il conviendrait donc qu'une phase II du Programme EMPRES-RO soit préparée en 2009 pour mettre en œuvre ces orientations stratégiques.

Dans le cadre de cette dynamique visant à inscrire de façon durable les acquis de la phase I du Programme EMPRES-RO, une réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO fut organisée en mars 2009 à Bamako au Mali. Elle a permis de définir les grandes orientations stratégiques permettant d'instaurer des mécanismes de financement durables de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.

Annexe 6. Conclusions de la Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale

Conformément à l'accord de don signé entre la BAD et les quatre pays bénéficiaires, et dans le but d'examiner l'état d'avancement global du Programme EMPRES en Région Occidentale, une mission d'évaluation à mi-parcours dudit Programme a été réalisée en novembre et décembre 2008.

Objectifs de la mission

- Evaluation des activités financées par tous les bailleurs de fonds de la FAO dans la Région occidentale, avec un accent particulier sur le projet BAD ;
- Fournir aux bailleurs de fonds, aux pays membres de la CLCPRO et à la FAO une appréciation de l'état d'avancement du Programme ainsi que de son impact ;
- Apprécier si une seconde phase du Programme sera nécessaire et quels devraient en être les contours généraux.

Pays visités

La mission d'évaluation s'est rendue au Maroc, en Mauritanie, au Mali, au Niger, en Algérie et en Tunisie et a présenté ses principales conclusions et recommandations aux participants à la 4^{ème} Réunion du Comité de Pilotage du Programme EMPRES-RO, tenue à Niamey du 22 au 23 décembre 2008.

Projets d'appui au Programme EMPRES-RO

- Le financement total de la lutte préventive dans la région occidentale représente 53 millions de \$ EU.
- Le Programme EMPRES-RO (2006-2009) représente 13 millions \$ EU, soit 24% (y inclus le projet FSP⁸) du total budgété, les pays membres de la CLCPRO 45% et le projet AELP 30%. Ces projets se complètent assez bien les uns les autres.

Démarrage et fin des projets en cours

La plupart de ces projets ont démarré à la même période, après la crise de 2003-05, et s'achèvent en 2009 ou 2010.

Constats et perspectives

- La période actuelle est relativement faste du point de vue des financements de la lutte antiacridienne, situation qui permet d'avancer à grands pas mais qui pose aussi des problèmes de capacité d'absorption de toutes les activités initiées sous un projet ou sous un autre.
- Une chute brutale des financements est à craindre en 2010, ce qui pourrait mettre en péril la durabilité des acquis.

⁸ Le projet FFEM n'avait pas encore démarré et n'est pas pris en compte.

- Une seconde phase sera sans doute nécessaire afin de permettre un « atterrissage en douceur » des appuis et la pérennisation des capacités mises en place.

Conception et mise en œuvre du Programme

Constat :

- Le Programme est bien conçu et la hiérarchie des objectifs formulée de manière réaliste.
- Le Programme a mis l'accent sur la création d'unités nationales de lutte antiacridienne fortes et bénéficiant d'une autonomie administrative et budgétaire. L'évaluation a permis de confirmer la justesse de cette approche, toutefois l'autonomisation des unités de lutte ne doit pas se faire aux dépens des relations de travail et de confiance avec les autres administrations.
- Le siège de la CLCPRO à Alger n'est pas aux normes de sécurité des Nations Unies et le personnel de la FAO n'est donc pas autorisé à y travailler. Même si des solutions de court terme ont été trouvées et de très nombreuses activités réalisées durant la période évaluée, cette situation gêne le fonctionnement normal de la Commission, limite la cohérence de ses interventions dans la mesure où le personnel est souvent dispersé dans des lieux différents, et affecte les relations avec le gouvernement algérien.
- Après presque trois ans de mise en œuvre, le projet BAD a décaissé 2,6 millions de \$ EU, soit 43% de son budget. Au rythme actuel de décaissement, le projet aura consommé son budget vers la fin 2011. Il sera donc nécessaire soit d'accélérer le rythme, soit de repousser à 2011 la date de fin du projet.

Effets et impacts :

- Les pays de la ligne de front ont fait d'énormes progrès dans l'organisation et la conduite de la lutte préventive.
- La création des CNLA autonomes restera sans doute comme l'un des plus grands acquis du Programme.
- Les prospections sont régulièrement réalisées et une solide coopération régionale est maintenant en place. Néanmoins, de vastes zones ne peuvent pas être prospectées pour cause d'inaccessibilité ou d'insécurité grandissante « zones aveugles », ce qui constitue un risque important pour la lutte préventive.
- L'utilisation des images satellitaires, de réseaux d'informateurs locaux et de prospections conjointes par des équipes de plusieurs pays en lisière de ces « zones aveugles » se développe et est à encourager.
- En outre, la lutte préventive doit prendre en compte les situations intermédiaires (résurgences fortes ou recrudescences) rendues plus probables du fait de ces zones aveugles.
- La gestion de l'information, fonction partagée avec le DLIS⁹, s'est grandement améliorée grâce aux outils RAMSES et *eLocust* qui ont facilité les prospections et la remontée de l'information. Le système reste néanmoins extractif, l'analyse étant surtout faite à Rome. Les services nationaux n'utilisent qu'une fraction des potentialités de traitement des données offertes par le logiciel RAMSES.

⁹ Desert Locust Information Service (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin.

- Les initiatives pour la protection de l'environnement sont nombreuses mais pas toujours bien coordonnées en dépit des efforts de la CLCPRO visant à l'élaboration d'un cahier des charges environnementales harmonisé.
- Les équipes QUEST (*Quality and Environment Surveys of Treatments*) sont très appréciées car elles contribuent à préserver la santé des équipes de traitement, mais le contrôle de la qualité environnementale des traitements mériterait par contre d'être renforcé.
- Malgré certaines difficultés d'emploi, l'utilisation en vraie grandeur de méthodes de lutte alternatives comme le mycopesticide *Metarhizium* se développe (Australie, Chine, Yémen, Timor Oriental, Sénégal). Il faut préciser qu'une prise en compte visible de l'environnement est essentielle pour rétablir la confiance des éleveurs, dont certains ont une mauvaise image des opérations antiacridiennes.

Durabilité :

- Le Programme a été conçu comme un appui temporaire aux capacités nationales et régionales de lutte antiacridienne, les organes chargés d'en assurer la durabilité future étant les services nationaux antiacridiens et la CLCPRO sur le plan régional.
- L'existence de telles structures est un gage de durabilité, mais certaines personnes rencontrées expriment des doutes sur la durabilité de la lutte préventive après la fin du Programme EMPRES, arguant par exemple de la faible prise en charge des frais récurrents par les pays de la ligne de front. Comme toute action de prévention des crises, la lutte préventive antiacridienne a ceci de frustrant qu'elle perd en visibilité quand elle est couronnée de succès, puisqu'il n'y a pas de crises. Il faut donc continuer à renforcer la sensibilisation et l'information des décideurs à travers des actions de plaidoyer et de communication ciblées.
- Il faut remarquer que la taille du dispositif antiacridien dans les pays de la ligne de front ne peut augmenter éternellement. Les moyens financiers disponibles aujourd'hui poussent à leur développement mais, dans l'intérêt de leur pérennité, il faut paradoxalement se garder de trop les renforcer. De même, la CLCPRO ne pourra supporter à l'avenir les coûts de tous les experts internationaux dont elle dispose actuellement et il faudrait réfléchir à la possibilité de passer le relais à des experts nationaux durant la deuxième phase.
- De l'avis de la présente mission d'évaluation, l'importance de la volonté politique des États membres ne saurait être sous-estimée. La CLCPRO sera appropriée par ses membres quand ceux-ci s'en donneront les moyens, par exemple quand les pays membres enverront aux réunions biennuelles de la Commission non seulement des techniciens, mais aussi des décideurs politiques. L'idée d'une conférence des ministres de l'agriculture de la CLCPRO, envisagée dès 2006 pour promouvoir l'appropriation de la Commission par les gouvernements qui en sont membres, mérite tout l'appui que lui apporte son Secrétariat.

Annexe 7. Recommandations de la Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
(FAO – BAD)		
1. La FAO et la BAD devraient développer un accord cadre pour les procédures à suivre dans les projets d'urgence financés par la Banque et mis en œuvre par la FAO.	Projet d'urgence ne s'applique pas au projet BAD d'appui au Programme EMPRES-RO, néanmoins la recommandation est pertinente dans la mesure où des incompréhensions sur les procédures à suivre pour l'exécution dudit Programme ont été notées entre la FAO et la BAD.	Un accord cadre pour les procédures devrait être préparé et entériné par la FAO et la BAD.
(FAO)		
2. Une seconde phase sera nécessaire pour le Programme EMPRES en Région occidentale afin de pérenniser les capacités mises en place.	<p>Cette recommandation est justifiée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Car la phase I était une phase d'investissement, qui a connu la création des UNLAs, l'élaboration des axes stratégiques : plan de gestion des risques, communication, CCE et SSE et l'acquisition des équipements et construction des infrastructures. 2. Par l'importance d'accompagner les pays dans leur effort d'appropriation des outils développés. 	Un atelier de planification de la phase II sera organisé par la CLCPRO à Dakar, du 12 au 16 octobre 2009.
(FAO – Partenaires)		
3. Tout en continuant à sensibiliser les bailleurs sur le besoin d'un fonds d'urgence spécialisé, la FAO et ses partenaires ne doivent pas négliger les fonds d'urgence disponibles tels que le Fonds commun des donateurs (FCD) au Niger ou le Fonds central de réponse aux urgences (CERF) des Nations Unies.	<ul style="list-style-type: none"> - Cette recommandation a été reprise par la 39^{ème} Session du DLCC mars 2009. - Intégrer ces fonds dans le plan de gestion des risques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le processus d'élaboration de l'étude relative à la mise en place du fonds d'urgence international sur le Criquet pèlerin. - Décrire les procédures à suivre pour obtenir le financement de ces deux fonds.

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
(FAO – BAD)		
4. Une nouvelle extension de la durée du projet BAD devrait être envisagée au moins pour la fin 2010.	Cette recommandation est motivée par le faible taux de décaissement. Elle doit inciter les pays à suivre rigoureusement la mise en œuvre des activités planifiées.	Une demande d'extension doit être envoyée à la FAO par les quatre pays bénéficiaires du projet BAD l'invitant à demander à la BAD une prolongation du projet jusqu'à juin 2011.
(CLCPRO)		
5. La planification doit être plus stratégique, se fonder sur des priorités plus claires, partir davantage de la base et refléter les capacités d'absorption mais aussi les dynamiques locales. Les activités à mettre en œuvre sur le plan national devraient être planifiées par les pays eux-mêmes, puis enrichies d'un nombre limité d'initiatives régionales et consolidées par la CLCPRO en plans annuels soumis à l'approbation du Comité de pilotage en fin d'année.	<p>Cette recommandation est en contradiction avec la manière dont la planification est réellement faite par les pays eux-mêmes au cours des réunions des ELO¹⁰s et qui se base sur le SPA du Programme établi pour 4 ans par les pays eux-mêmes en 2001. La planification annuelle faite par les ELOs est immédiatement soumise au Comité de pilotage pour approbation. Nous pensons que cette recommandation n'est pas fondée.</p> <p>Les capacités institutionnelles et organisationnelles différenciées de chacun des pays devraient être prises en considération dans l'élaboration de la seconde phase du Programme EMPRES-RO.</p>	La planification de la phase II doit tenir compte des progrès réalisés dans chacun des pays et de leur capacité (humaine, matérielle et financière) à mettre en œuvre annuellement leur plan d'action pour l'alerte précoce et l'intervention rapide.
(CLCPRO – PAYS)		
6. Pour minimiser l'impact des « zones aveugles », le Programme et les pays concernés doivent continuer à développer des réseaux d'informateurs locaux et l'emploi des images satellitaires, et intensifier les prospections conjointes en lisière des zones aveugles.	Cette recommandation fait suite à la difficulté de faire des prospections dans quelques zones du nord des pays de la ligne de front à cause de l'insécurité et/ou l'inaccessibilité. Des actions sont déjà entreprises par le Mali et le Niger pour améliorer la qualité des	Poursuivre et renforcer les actions palliatives entreprises en 2008 par les pays concernés pour faire face au manque de prospection et améliorer la remontée de l'information à partir des « zones aveugles ».

¹⁰ EMPRES Liaison Officer / Chargé de liaison EMPRES

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
	informations collectées de ces zones et des prospections conjointes sont organisées régulièrement entre le Mali et la Mauritanie, le Sénégal et la Mauritanie et une prospection conjointe Niger et Tchad est programmée pour le mois d'octobre prochain.	
(CLCPRO – NIGER)		
7. Le Niger devrait nommer les responsables du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) au plus tôt afin de permettre à cette structure de capitaliser sur les appuis du Programme.	Cette recommandation est basée sur le fait que le Niger a ratifié la loi créant le CNLA en 2007, promulgué le décret d'application de ladite loi en juin 2008 et inscrit un budget de fonctionnement dans la loi de finance 2009 ; toutefois le personnel du CNLA n'a toujours pas été nommé et le CNLA n'est par conséquent pas encore opérationnel.	Le Niger doit nommer le personnel de son CNLA pour le rendre opérationnel.
(CLCPRO – DLIS)		
8. Dans ses formations sur la gestion des données acridiennes, le Programme devrait mettre davantage l'accent sur l'exploitation des données pour guider la prise de décision au niveau national. Le DLIS devrait également s'efforcer d'impliquer les prospecteurs les plus chevronnés dans l'analyse mensuelle des données acridiennes.	Cette recommandation est basée sur le constat de l'atelier CLCPRO d'Agadir de 2007, qui a mentionné une sous exploitation par les pays du potentiel d'analyse de Ramses et le manque d'interaction entre DLIS et personnel de terrain.	<p>- Inclure dans la planification des rencontres périodiques regroupant les chefs CNLA et les responsables de l'information pour évaluer le degré d'exploitation des données et leur utilisation dans la prise de décision.</p> <p>- Pour le DLIS, Les pays doivent discuter de la manière de les impliquer dans l'analyse de la situation acridienne.</p>
(FAO)		
9. La FAO devrait insister plus fermement auprès de UNDSS pour obtenir les autorisations de voyage nécessaires à l'installation de RAMSES V3 et <i>eLocust2</i> au Tchad.	Cette recommandation fait suite aux difficultés d'ordre sécuritaire qui n'ont pas permis à la CLCPRO et au DLIS d'envoyer un expert au Tchad pour installer Ramses et former les responsables de l'information sur son	Ramses V3 a été installé en mai 2009 et les prospecteurs ont été formés sur l'utilisation de <i>eLocust2</i> par un expert de la CLCPRO et le responsable de l'information

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
	utilisation à cause de la situation de sécurité.	acridienne du Niger.
(CLCPRO / Coordination EMPRES)		
10. Les efforts de la Coordination en 2008 pour harmoniser les activités environnementales à travers un CCE global doivent se poursuivre, et s'orienter vers la mise en place des capacités nécessaires et le respect d'indicateurs et de normes prioritaires.	Cette recommandation était basée sur l'existence dans les pays de différentes composantes dans le domaine de l'environnement (QUEST, mesures de sauvegarde de la Banque mondiale, Plan national de gestion environnementale, etc.). Un CCE standard a été élaboré au niveau régional et les pays, notamment ceux de la ligne de front, ont élaboré leur CCE national.	Un atelier sur la mise en œuvre du CCE a été organisé en mai 2009 au Niger et a permis d'élaborer un manuel de mise en œuvre du CCE. Ce manuel sera utilisé pour préparer les plans annuels de gestion environnementale de tous les pays membres de la CLCPRO (recommandation à formuler par la 5 ^{ème} Session).
(FAO – CLCPRO)		
11. Les équipes QUEST devraient renforcer le suivi de la qualité des traitements et des impacts sur la faune non-cible. Les réactifs pour les kits « test mate » devraient être régulièrement achetés et fournis par la FAO aux pays de la CLCPRO. Enfin, les magasiniers et les gardiens de magasins doivent systématiquement bénéficier du contrôle sanitaire.	Cette recommandation est pertinente dans la mesure où les équipes QUEST ne disposent pas d'un manuel précis qui définit comment faire le suivi de la qualité des traitements sur la faune non-cible.	Un manuel de procédures pour l'équipe QUEST est en cours d'élaboration par la CLCPRO et devrait être finalisé avant la fin du mois de juin 2009. Pour le Kit « test mate », discuter avec la société qui le commercialise la meilleure manière de disposer à temps des réactifs au niveau de la région.
(CLCPRO – Pays)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
12. Les équipes QUEST doivent continuer à intervenir sur une large gamme de campagnes phytosanitaires (campagnes contre les sauteriaux, antiaviaires) afin de maximiser leur contribution à la protection de l'environnement et de la santé des équipes.	Cette recommandation vise le maintien de l'opérationnalité des équipes QUEST et sa mise en œuvre. Il n'est toutefois pas pertinent que les équipes QUEST soient chargées des questions environnementales en lutte antiaviaire.	Impliquer les équipes QUEST dans le suivi sanitaire et environnemental des campagnes de lutte contre les pullulations des sauteriaux, sur la base de contrat de service.
(Coordination EMPRES)		
13. Le Metarhizium devrait être testé à grande échelle. Une proposition de l'Algérie de tester le produit sur le Criquet marocain mériterait d'être appuyée par le Programme EMPRES.	Les deux ateliers internationaux sur le GM® (2007 et 2009) ont insisté sur l'utilisation de ce biopesticide en lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Toute autre initiative des pays sur l'utilisation opérationnelle de GM® sur d'autres acridiens serait appuyée par la CLCPRO.	Inscrire dans le budget 2010-2011 de la CLCPRO un montant financier pour encourager l'utilisation du GM sur les acridiens.
(Coordination EMPRES)		
14. L'élaboration de plans de gestion des risques nécessite l'intégration d'éléments pour l'instant développés séparément (plans pour l'instant distinct de prévention et de gestion des crises, articulation des deux phases et critères définissant le passage d'un plan à l'autre).	L'atelier de cadrage de Bamako a bien prévu d'établir le lien entre les deux types de plans correspondant à deux situations différentes (cf. rapport). Il n'a donc jamais été envisagé de les développer séparément.	Le processus en cours prévoit l'élaboration d'un plan national de gestion du risque acridien intégrant deux volets : la prévention et la gestion de la crise.
(Coordination EMPRES)		
15. Le système de S&E développé par EMPRES devrait se focaliser sur un rapportage simple et synthétique pour les bailleurs de fonds.	Cette recommandation se base sur l'observation que les projets AELP nationaux ont développé des outils de SE, même s'ils ne sont « pas toujours bien intégrés sur le plan régional ». D'autre part, le projet FSP développe actuellement un système de veille des dispositifs nationaux de lutte préventive qui devrait fournir une pièce capitale du	Des missions ont été faites par le chargé de Suivi & Evaluation dans les 4 pays de la ligne de front, bénéficiaires du projet BAD. Ces missions ont inclus l'analyse des outils utilisés dans le cadre des projets AELP, notamment le « Cadre des résultats ». Les informations seront consolidées dans un rapport

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
	<p>système de Suivi & Evaluation.</p> <p>Selon la mission d'évaluation, la BAD, principal bailleur de fonds d'EMPRES, se considère comme insuffisamment informée des progrès accomplis.</p> <p>La recommandation se réfère donc à la nécessité de consolider les informations provenant de ces outils, dans un rapport spécifique pour la BAD.</p>	semestriel spécifique au projet BAD.
(PAYS MEMBRES)		
16. Les pays membres de la CLCPRO en retard sur leurs contributions devraient les apurer.	Ce problème de cotisation est un aspect important pour l'appropriation de la CLCPRO par ses pays membres et pour la durabilité des actions de lutte préventive ; Il mérite donc une attention particulière des pays membres.	Cette recommandation a été discutée lors de la Réunion des ministres de la CLCPRO à Bamako, qui a recommandé d'augmenter les contributions des pays membres sur la base du PIBA ¹¹ (recommandation à formuler par la 5 ^{ème} Session pour l'élaboration du nouveau barème).
(Coordination EMPRES)		
17. Le Programme doit continuer à appuyer le Mali dans la préparation de la Réunion des ministres, en développant un agenda focalisé sur les questions d'ordre politique.	Cette recommandation confirme celle de la 4 ^{ème} Session de la CLCPRO et vise une meilleure préparation de la Réunion des ministres.	La Réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO a été bien préparée et organisée et une importante déclaration, dite « Déclaration de Bamako » a été adoptée et comporte des recommandations fortes visant le renforcement de la coopération intra-régionale pour assurer la durabilité de la lutte préventive.

¹¹ Produit intérieur brut agricole

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
(CLCPRO – Pays)		
18. La CLCPRO devrait assurer une présence plus régulière à Alger et participer à l'identification de locaux aux normes de sécurité des Nations Unies.	Cette recommandation fait suite à l'évacuation d'Alger de l'équipe de la CLCPRO en décembre 2007.	Les autorités algériennes sont en train d'identifier un local aux normes de sécurité des Nations Unies.
(Pays)		
19. Les collaborations avec les Directions de la Protection des Végétaux (DPV) dans les campagnes ponctuelles contre les autres acridiens doivent se limiter aux cas de pullulations graves et se faire selon des protocoles précis comprenant un financement adéquat.	Cette recommandation vise la préservation des moyens de prévention et de lutte précoce contre le Criquet pèlerin des UNLAs.	Signature de contrat de service entre les UNLAs et les DPV pour permettre le maintien en bon état et le renouvellement des équipements mobilisés pour faire face aux pullulations des sauteriaux.
(AGPP)		
20. AGPP devrait essayer de rapprocher les points de vue divergents sur les stratégies de lutte préventive et curative à suivre.	Ces divergences de points de vue existent au sein du Groupe acridien élargi et méritent d'être discutées pour mieux harmoniser les concepts et dissiper les incompréhensions.	Organiser une réunion entre les professionnels concernés du siège et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de "résurgence", "recrudescence" et "invasion". (recommandation à formuler lors de la 5 ^{ème} Session)
(Pays)		
21. Les services nationaux devraient organiser régulièrement dans les pays de la CLCPRO des journées de sensibilisation au fléau acridien orientées vers les décideurs.	Cette recommandation vise l'implication du niveau politique dans la lutte antiacridienne et une visibilité des actions entreprises par les UNLAs, notamment en période de rémission et en début de résurgence.	Intégrer ces journées de sensibilisation dans les plans annuels d'action des UNLAs et organiser des journées portes ouvertes.
(Coordination EMPRES)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
<p>22. La deuxième phase du Programme en Région occidentale devra fournir moins d'appuis matériels et davantage d'appuis techniques de long terme. Les capacités régionales sont également à développer sous l'égide de la CLCPRO (ex : matériel et véhicules de prospection, financement régional des prospections conjointes).</p>	<p>Cette recommandation se base sur les apports importants du Programme EMPRES-RO et le projet AELP au cours de la 1^{ère} phase (2006-2009) et à une nécessité de doter la CLCPRO de moyens opérationnels lui permettant d'intervenir rapidement pour aider le niveau national. Néanmoins, doter la CLCPRO d'un dispositif opérationnel n'est pas la bonne approche pour assurer l'appropriation de la lutte préventive par les pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'atelier de planification de la phase II du Programme qui se tiendra du 12 au 16 octobre devra tenir compte de la première partie de cette recommandation. - Rechercher les moyens pour augmenter le financement des prospections conjointes.

Annexe 8. Déclaration de Bamako**DECLARATION DE BAMAKO SUR LA DURABILITE DE LA
LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
DANS LA REGION OCCIDENTALE**

Considérant la menace que représente le Criquet pèlerin pour la sécurité alimentaire des pays de la Région occidentale ;

Considérant le caractère transfrontalier de ce ravageur ;

Considérant les actions mises en œuvre par la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) depuis sa création en 2002 et notamment celles du Programme EMPRES¹² de la FAO¹³ en Région occidentale depuis 2006 dans le cadre d'une stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;

Considérant les résultats positifs déjà obtenus dans le cadre dudit Programme et notamment la création de structures nationales de lutte antiacridienne autonomes au niveau des pays de la ligne de front ;

Considérant le renforcement des capacités nationales des pays de la Région occidentale dans le domaine de la lutte antiacridienne depuis le démarrage effectif du Programme EMPRES en Région occidentale ;

Considérant l'élan de solidarité régionale exprimé lors de la dernière invasion 2003-05, soutenu par les contributions de la communauté internationale ;

S'appuyant sur les manifestations rapides de solidarité des pays lors de la récente résurgence de décembre 2008 en Mauritanie et qui a été maîtrisée efficacement grâce au dispositif de lutte préventive mis en place dans ledit pays avec l'appui du programme EMPRES ;

Après avoir entendu le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'agriculture du Mali ;

Après avoir entendu le discours de Madame la Représentante du Directeur général de la FAO au Mali ;

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des travaux des experts réunis à Bamako les 25 et 26 mars 2009.

¹² EMPRES : Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes - Composante Criquet pèlerin.

¹³ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Les Ministres et Chefs de délégations

- (1) *Expriment leurs remerciements à Monsieur le Président de la République du Mali, Son Excellence Amadou Toumani Touré, pour l'organisation de cette importante réunion et pour l'accueil fraternel et chaleureux qui leur a été réservé ;*
- (2) *Remercient le Ministre de l'Agriculture du Mali d'avoir organisé cette réunion ministérielle sur la durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;*
- (3) *Saluent la création par loi de structures nationales de lutte antiacridienne autonomes dans les pays de la ligne de front : Mali, Mauritanie, Niger et Tchad ;*
- (4) *Enregistrent avec satisfaction les progrès importants réalisés par les pays membres de la CLCPRO en matière de renforcement des capacités pour la gestion du fléau acridien ;*
- (5) *Se félicitent des résultats concrets obtenus par la CLCPRO en matière de coordination régionale et d'appui aux structures nationales de lutte antiacridienne et rend hommage à son Secrétariat, pour le travail accompli ;*
- (6) *Se félicitent de l'intérêt qu'accorde la FAO à la lutte contre le Criquet pèlerin dans l'ensemble de son aire de répartition et la remercient pour l'appui constant qu'elle apporte à la Région occidentale ;*
- (7) *Remercient chaleureusement tous les partenaires au développement, notamment l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la France, qui ont contribué aux activités réalisées dans le cadre du Programme EMPRES en Région occidentale ;*
- (8) *Réaffirment que la seule stratégie durable à même de maîtriser le fléau acridien est celle de la lutte préventive et se félicitent des progrès accomplis dans la mise en place effective de cette stratégie au niveau de la Région occidentale.*

De ce qui précède, les Ministres et Chefs de délégations

- (9) *Réaffirment la nécessité de renforcer le Secrétariat de la CLCPRO ;*
- (10) *S'engagent à pérenniser les structures nationales de lutte antiacridienne à travers l'allocation de budgets conséquents inscrits annuellement dans la loi de finance de chaque pays et l'affectation du personnel requis ;*
- (11) *S'engagent à préserver les capacités matérielles acquises et spécifiquement dédiées à la lutte contre le Criquet pèlerin ;*
- (12) *Encouragent les prospections conjointes réalisées entre pays de la région dans le cadre de la surveillance du Criquet pèlerin ;*
- (13) *Recommandent d'inscrire le Criquet pèlerin à l'ordre du jour des réunions mixtes organisées de façon bilatérale entre pays de la Région occidentale ;*
- (14) *Invitent les partenaires au développement à apporter un appui continu à la lutte préventive notamment par le biais du fonds fiduciaire de la CLCPRO ;*
- (15) *Encouragent la concertation pays-bailleurs pour la mise en place d'un cadre global de gouvernance et de financement à long terme de la lutte préventive en Région occidentale ;*
- (16) *S'engagent à s'acquitter régulièrement de leur contribution respective au fonds fiduciaire de la CLCPRO ;*
- (17) *Recommandent l'augmentation des cotisations des Etats membres de la CLCPRO au fonds fiduciaire, défini sur la base du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA). Un nouveau barème sera présenté lors de la prochaine Session de la CLCPRO pour adoption ;*
- (18) *Invitent les partenaires au développement à poursuivre leur appui dans le cadre d'une deuxième phase de consolidation des acquis du Programme EMPRES en Région occidentale ;*
- (19) *Approuvent le principe de création d'un fonds d'urgence national de lutte contre le Criquet pèlerin ;*
- (20) *Soutiennent les efforts du Directeur Général de la FAO visant à créer un Fonds spécial d'urgence pour le Criquet pèlerin ;*
- (21) *Décident du principe d'organiser de façon périodique des réunions des Ministres des pays membres de la CLCPRO en charge de la lutte antiacridienne.*

Fait à Bamako, le 27 mars 2009

Annexe 9. Déclaration d'intentions conjointes CLCPRO - AGRHYMET



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**



Le Centre régional AGRHYMET



**Commission de Lutte contre le
Criquet Pèlerin dans la Région
Occidentale**

**Déclaration d'intentions conjointes
sur le Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest**

entre

**L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
pour le compte de
La Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale**

Et

Le Centre Régional AGRHYMET de NIAMEY

Considérant que lors de sa 119^{ème} Session en novembre 2000 le Conseil de la FAO a approuvé l'Accord portant création de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO) et, ce faisant, que la CLCPRO fut créée le 25 février 2002 en vertu des dispositions de l'article XIV de son Acte constitutif,

Considérant l'article II de l'Accord précité qui stipule que la CLCPRO a pour objet de promouvoir sur le plan national, régional et international toutes actions, recherche et formation en vue d'assurer la lutte préventive et faire face aux invasions du Criquet pèlerin dans la Région occidentale de son aire d'habitat, regroupant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord-Ouest,

Considérant que la CLCPRO est composée de 10 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest (Région occidentale) : Algérie, Burkina-Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie,

Considérant que la Commission peut conclure des ententes ou des accords avec des États qui ne sont pas Membres de la Commission, avec des institutions nationales ou avec des organisations régionales ou internationales directement intéressées, en vue d'une action commune dans le domaine de la prospection, de la recherche et de la lutte antiacridienne dans la région,

Considérant que par l'intermédiaire du Directeur général de l'Organisation, elle peut conclure ou promouvoir des ententes avec d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, en vue d'une action commune concernant l'étude des acridiens et la lutte contre le criquet pèlerin et pour un échange mutuel de renseignements sur les problèmes acridiens,

Considérant que le Secrétariat de la CLCPRO est également chargé de la Coordination du Programme EMPRES en Région Occidentale (EMPRES-RO) qui regroupe neuf pays parmi les dix membres de la CLCPRO et que l'objectif de ce Programme est également la mise en place d'une stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin,

Considérant que le **Centre Régional AGRHYMET (CRA)** est l'une des institutions spécialisées du Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) en matière de formation et d'information dans les domaines de la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la maîtrise de l'eau,

Considérant l'intérêt commun que portent la CLCPRO et CRA à la gestion du Criquet pèlerin dans son aire de distribution dans la Région occidentale,

Considérant l'intérêt mutuel que portent la CLCPRO et le CRA à la mise œuvre d'une stratégie de lutte préventive durable contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale,

Considérant la nécessité de promouvoir la synergie et la complémentarité dans les actions menées par la CLCPRO et le CRA dans les domaines précités,

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour le compte de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale, sise à Alger, Algérie, ci-après dénommée la CLCPRO

d'une part,

Et

Le Centre Régional AGRHYMET (CRA), ci-après dénommé le **Centre**, sis à Niamey, Niger

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article I : Objet du Protocole

L'objet du présent protocole est de développer les liens de collaboration entre les deux (02) structures pour la conduite des activités liées à la gestion des populations du Criquet pèlerin dans la Région occidentale.

Il indique les possibilités et les modalités de collaboration entre la CLCPRO et le Centre pour permettre une synergie dans les activités conduites par les deux structures en vue de rentabiliser davantage leurs actions en tirant profit des compétences et disponibilités de chacune d'elles.

Article II : Obligations des parties

II.1 : Obligations du Centre

Le Centre s'engage à :

1. Informer la CLCPRO de ses activités dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin ;
2. Mettre à la disposition de la CLCPRO et de ses collaborateurs les locaux et équipements dont il dispose pour les séances de formation dans des conditions et modalités avantageuses ;
3. Assurer sur demande de la CLCPRO ou en collaboration avec celle-ci, la formation des ressortissants des pays membres de la Commission sur la reconnaissance et la biologie du criquet pèlerin ;
4. Assurer sur demande de la CLCPRO ou en collaboration avec celle-ci, la formation des ressortissants des pays membres de la Commission sur l'élevage et la production de masse du Criquet pèlerin dans des conditions contrôlées ;
5. Assurer sur demande de la CLCPRO ou en collaboration avec celle-ci, la formation des ressortissants des pays membres de la Commission, sur la conduite des essais contre le Criquet pèlerin avec l'utilisation des méthodes de lutte alternatives en général et du Green Muscle[®] et du PAN en particulier ;

6. Assurer sur demande de la CLCPRO ou en collaboration avec celle-ci, la formation des ressortissants des pays membres de la Commission sur l'imagerie satellitaire et son utilisation dans la surveillance des zones favorables au développement du Criquet pèlerin ;
7. Apporter appui et conseil, sur demande de la CLCPRO ou en collaboration avec celle-ci, aux ressortissants des pays membres de la Commission sur toute activité qu'ils seraient amenés à entreprendre en relation avec la lutte antiacridienne ;
8. Servir de relais pour la diffusion des informations sur le Criquet pèlerin aux groupes cibles et pays de la sous-région particulièrement ceux situés en dehors de la ligne de front ;
9. Contribuer à toute demande conjointe de financement des activités relatives au Criquet pèlerin et à l'exécution de celles-ci ;
10. Mettre un lien vers le Site WEB de la CLCPRO dans celui du Centre ;
11. Mener à la demande de la CLCPRO ou en collaboration avec celle-ci, toute activité qui est de son domaine de compétence.

II.2 : Obligations de la CLCPRO

La CLCPRO s'engage à :

1. Informer le Centre de toutes les activités sur le Criquet pèlerin, entreprises par elle ou en collaboration avec elle, dans la sous-région ;
2. Inviter le Centre à participer aux activités sur le Criquet pèlerin selon des modalités à préciser à chaque fois ;
3. Confier au Centre ou conduire avec sa collaboration, les activités de formation sur le Criquet pèlerin qui sont de sa compétence ;
4. Confier au Centre ou conduire avec sa collaboration, les activités de formation sur l'imagerie satellitaire et son utilisation pour le suivi des zones favorables au développement du Criquet pèlerin ;
5. Impliquer le Centre dans l'élaboration de projets et la recherche de financement pour des activités conjointes relatives au Criquet pèlerin ;
6. Impliquer le Centre dans la diffusion des informations sur le Criquet pèlerin ;
7. S'appuyer entre autres sur les services et le réseau de collaborateurs du Centre dans la diffusion des informations sur le Criquet pèlerin particulièrement dans les pays situés en dehors de la ligne de front ;
8. Mettre un lien vers le Site WEB du Centre dans celui de la CLCPRO ;
9. Mener, en collaboration avec le Centre, toute activité qui est de son domaine de compétence.

Article III : Responsabilités scientifiques et Coordination

Les parties conviennent à désigner chacune pour ce qui la concerne un point focal, qui sera chargé de suivre la mise en œuvre de ce protocole.

Article IV : Contribution des deux Institutions

En dehors des cas où les règles de gestion de leurs activités scientifiques sont définies par des conventions particulières, chaque intervenant dans le cadre des activités inscrites dans ce protocole est régi par les règles en vigueur dans son Institution d'origine.

Article V : Règlement de différends

Tout différent relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent protocole d'accord ou de toute autre convention conclue en application de ce protocole, fera l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties. Si ces différends subsistent néanmoins, il sera soumis à un collège de trois arbitres dont l'un sera désigné par la CLCPRO, l'autre par le Centre, le troisième par les deux parties.

Article VI : Durée – révision - Dénonciation

La durée du présent protocole est de cinq (05) ans à compter de la date de sa signature.

Le présent protocole peut être amendé par échange de lettres si les deux parties l'estiment nécessaire.

Chacune des parties peut, à tout moment, dénoncer le présent protocole à condition d'en aviser l'autre avec un préavis de trois (03) mois et de respecter ses engagements en cours jusqu'à leur terme.

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour le compte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Pour le compte du Centre Régional AGRHYMET

Monsieur Thami Ben Halima

Monsieur Mohamed Yahya Ould Mohamed Mahmoud

Secrétaire de la Commission de Lutte contre Le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale

Directeur Général

Fait à, le.....

Fait à, le.....

Annexe 10. Déclaration d'intentions conjointes CLCPRO - Cirad



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**



**Centre de coopération internationale
en recherche agronomique
pour le développement**



**Commission de Lutte contre le
Criquet Pèlerin dans la Région
Occidentale**

**Déclaration d'intentions conjointes
sur le Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest**

entre

**L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
pour le compte de
La Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale**

Et

**Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le
développement**

Considérant que lors de sa 119^{ème} Session en novembre 2000 le Conseil de la FAO a approuvé l'Accord portant création de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO) et, ce faisant, que la CLCPRO fut créée le 25 février 2002 en vertu des dispositions de l'article XIV de son Acte constitutif,

Considérant l'article II de l'Accord précité qui stipule que la CLCPRO a pour objet de promouvoir sur le plan national, régional et international toutes actions, recherche et formation en vue d'assurer la lutte préventive et faire face aux invasions du Criquet pèlerin dans la Région occidentale de son aire d'habitat, regroupant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord-Ouest,

Considérant que la CLCPRO est composée de 10 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest (Région occidentale) : Algérie, Burkina-Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie,

Considérant que la Commission peut conclure des ententes ou des accords avec des États qui ne sont pas Membres de la Commission, avec des institutions nationales ou avec des organisations régionales ou internationales directement intéressées, en vue d'une action commune dans le domaine de la prospection, de la recherche et de la lutte antiacridienne dans la région,

Considérant que par l'intermédiaire du Directeur général de l'Organisation, elle peut conclure ou promouvoir des ententes avec d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, en vue d'une action commune concernant l'étude des acridiens et la lutte contre le criquet pèlerin et pour un échange mutuel de renseignements sur les problèmes acridiens,

Considérant que le Secrétariat de la CLCPRO est également chargé de la Coordination du Programme EMPRES en Région Occidentale (EMPRES-RO) qui regroupe neuf pays parmi les dix membres de la CLCPRO et que l'objectif de ce Programme est également la mise en place d'une stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin,

Considérant l'Accord cadre de coopération du 17 août 1999 entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), pour renforcer leur action de promotion d'un développement durable et de la sécurité alimentaire,

Considérant que le Cirad a pour mission de contribuer à l'amélioration des méthodes de surveillance et de contrôle des populations d'acridiens ravageurs grâce à une meilleure compréhension du déterminisme des pullulations, à des systèmes de surveillance et d'avertissement agricole, et à la mise au point ou à l'application de nouvelles méthodes de lutte, plus efficaces, plus économiques et écologiquement plus acceptables que celles pratiquées actuellement,

Considérant l'intérêt commun que portent la CLCPRO et le Cirad à la gestion du Criquet pèlerin dans son aire de distribution dans la Région occidentale,

Considérant l'intérêt mutuel que portent la CLCPRO et le Cirad à la mise œuvre d'une stratégie de lutte préventive durable contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale,

Considérant la nécessité de promouvoir la synergie et la complémentarité dans les actions menées par la CLCPRO et le Cirad dans les domaines précités,

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour le compte de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale, sise à Alger, Algérie, ci-après dénommée la **CLCPRO**

d'une part,

Et

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, ci-après dénommé le **Cirad**, sis à Montpellier, France

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article I : Objet du protocole d'Accord

La CLCPRO et le Cirad conviennent de poursuivre et renforcer leur coopération et de rechercher les voies et moyens nécessaires pour développer toute action de recherche et de développement pouvant améliorer la gestion des populations de Criquet pèlerin en Région Occidentale, pour le bénéfice à la fois des populations locales concernées, pour celles de l'ensemble de la région, et au final de l'ensemble de la communauté internationale pouvant être largement affectée en cas d'invasion.

Article II : Domaines du partenariat

La CLCPRO et le Cirad conviennent, en particulier, d'associer leurs expériences et leurs capacités pour :

- développer en commun des actions de recherche, de formation, d'amélioration des techniques et méthodes de lutte antiacridienne,
- faciliter les échanges et accueils réciproques de personnels des divers Centres nationaux de lutte antiacridienne de la région occidentale (chercheurs, techniciens, étudiants, stagiaires...),

- faciliter l'accès réciproque aux ressources documentaires et bases de données de chacun des partenaires.

Article III : Moyens de mise en œuvre

Pour conduire les actions précitées, la CLCPRO et le Cirad conviennent de :

- rechercher en commun les financements les plus appropriés,
- mobiliser en priorité l'expertise existante au niveau des deux parties et de la Région occidentale,
- développer leur coordination et concertation : les parties conviennent de s'informer régulièrement de leurs différents programmes et projets en cours.

Dans le cadre de ces activités communes couvertes par le présent protocole, la CLCPRO et ses divers membres feront bénéficier le Cirad de moyens privilégiés (accueil, facilités diverses...) pour conduire les actions dans les divers pays de la région occidentale. De son côté, le Cirad pourra consentir à la CLCPRO et à ses membres des facilités diverses et tarifs préférentiels.

Article IV : Règlement des différends

Tout différent relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent protocole d'accord ou de toute autre convention conclue en application de ce protocole, fera l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties. Si ces différends subsistent néanmoins, il sera soumis à un collège de trois arbitres dont l'un sera désigné par la CLCPRO, l'autre par le Cirad, le troisième par les deux parties.

Article V : Entrée en vigueur et durée

La durée du présent protocole est de cinq (05) ans à compter de la date de signature.

Article VI : Amendements et dénonciation

Le présent protocole peut être amendé par échange de lettres si les deux parties l'estiment nécessaire.

Chacune des parties peut, à tout moment, dénoncer le présent protocole à condition d'en aviser l'autre avec un préavis de trois (03) mois et de respecter ses engagements en cours jusqu'à leur terme.

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour le compte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Pour le compte du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

Monsieur Thami Ben Halima
Secrétaire de la
Commission de Lutte contre
Le Criquet Pèlerin dans la
Région Occidentale

Monsieur Jean-Christophe Glaszmann
Directeur du Département Systèmes
biologiques

Fait à, le.....

Fait à, le.....

Annexe 11. Etat des contributions, comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et programmes de travail et budgets pour le biennium 2010-2011

La CLCPRO dispose d'un fonds fiduciaire géré par la FAO, alimenté par les contributions de ses Etats membres. Ce fonds contribue à financer les activités annuelles de la Commission selon un programme de travail et un budget réparti sur un biennium et approuvé par la Session de la Commission.

Contributions des Etats membres

Le montant total des contributions annuelles dues par les pays est de 227.000 \$ EU. La situation de ces contributions par pays au 31 mai 2009 est présentée dans le tableau ci-dessous (valeurs en \$ EU).

Fonds fiduciaire No. 9169.00 - MTF/INT/006/MUL -						
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale						
Statut des contributions au 31/05/2009 (en \$ EU)						
Code Oracle : TF - AGPDD - TFAA970089143						

Etat membre	Arriérés au 31/12/2007	2008		2009		Arriérés au 31/05/2009
		Contribution due	Montant reçu	Contribution due	Montant reçu au 31/05/2009	
Algérie	40,000	40,000	79,970	40,000	40,000	30
Burkina Faso	24,000	12,000	0	12,000	0	48,000
Libye	199,591	46,000	0	46,000	195,623	95,968
Mali	-951	13,000	0	13,000	0	25,049
Maroc	-59,107	37,000	37,000	37,000	0	-22,107
Mauritanie	74,784	15,000	0	15,000	0	104,784
Niger	35,317	12,000	0	12,000	0	59,317
Sénégal	33,387	16,000	16,000	16,000	0	49,387
Tchad	48,000	12,000	47,975	12,000	0	24,025
Tunisie	43,428	24,000	0	24,000	0	91,428
TOTAUX	438,450	227,000	180,945	227,000	235,623	475,882

Au 31 mai 2009, le montant cumulé des arriérés des contributions est de 475 882 \$ EU, soit plus de deux fois le montant total des contributions annuelles dues.

Concernant les disponibilités budgétaires, le solde du Fonds fiduciaire de la CLCPRO est de **1 112 273 \$ EU** au 31 mai 2009, auquel s'ajoutent le reliquat des fonds du projet FSP versés à la fin de l'année 2008 (solde de 421 727 \$ EU au 31/05/2009).

Dépenses 2007- 2008 - 2009

Les dépenses 2007, 2008 et 2009 (arrêtées au 31 mai 2009) sont présentées ci-après à titre provisoire, en attendant qu'elles soient examinées par la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif.

Tableau récapitulatif des dépenses (en \$ EU) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2007, 2008 et 2009 (au 31/05/2009)

Activités	2007 Dépenses	2008 Budget	2008 Dépenses	2009 Budget	2009 Dépenses
Consultations	18,565	12,000	0	27,000	0
Appui Secrétariat CLCPRO		4,000		12,000	
Supervision et suivi des formations nationales		8,000		15,000	
Consultations pour la Formation de formateurs à Ghadames, Libye, juillet 07	18,384				
Modérateur 6ème Réunion des ELOs	1,095				
Remboursement consultation Aston (2006)	-914				
Contrats	0	40,000	0	25,000	39,526
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO		5,000			
Financement projets de recherche		25,000		25,000	
Traduction glossaire termes acridiens		10,000			
Contrat transmission données via satellite					39,526
Voyages	29,154	78,000	69,370	110,000	8.738
Visite du Président de la Commission à Rome		4,000		4,000	
Participation du Président de la Commission à la 5ème Session				3,000	

Activités	2007 Dépenses	2008 Budget	2008 Dépenses	2009 Budget	2009 Dépenses
4ème Session CLCPRO (Mali, oct. 07)	34,766				
5ème et 6ème Réunions du Comité Exécutif (5 pays)		15,000		20,000	
Prospections conjointes				15,000	
Echange experts		8,000	6,007	8,000	2,154
Organisation 8ème Réunion ELOs				10,000	
Organisation 7ème Réunion ELOs et 4ème CP		10,000	37,353		
Appui 3ème cycle acridologie: - intervenants étrangers - encadrants - appui aux travaux de recherche des étudiants		15,000 6,000 20,000	5,907	15,000 15,000 20,000	3,467
Atelier de validation Plan régional de formation (Niamey 11-13 avril 07)	1,680				
Techniques de prospection et de surveillance (formation)	21,713		9,342		5,264
Atelier Ramses v3 (Agadir, juillet 06) solde diff.	122				
Remboursement dépenses (imputation erronée par PNUD Alger)	-29,127				
Formation en technique d'application (Agadir 19-28 mai 08)			2,921		
Participation Atelier d'élaboration du SSE (Nouakchott, 2-5 juin 08)			3,146		
Atelier régional sur le manuel de procédures du CCE (Niamey 27-30 avr. 09)					1,488

Activités		2007 Dépenses	2008 Budget	2008 Dépenses	2009 Budget	2009 Dépenses
	Atelier d'harmonisation des plans gestion environnementale (Dakar 13-16 mai 08)			2,629		
	Atelier rég. utilisation du kit TestMate			2065		
	Remboursement des fonds mis à disposition pour formation doctorale					-3,635
Formation		-880	35,000	481	35,000	9,280
	Bourse d'étude doctorale	-880	20,000	481	20,000	
	Appui aux formations nationales		15,000		15,000	
	Frais reliquats 7ème Réunion ELOs et 4ème CP					9,280
Equipements (non consommables)		1,571	8,821		0	
	Achat pack eLocust2		20,000	8,821		
	Abonnement revues techniques		10,000		10,000	
	Achat logiciels spécialisés		5,000		5,000	
	Système audio-baladeur pour interprétation	1,571				
	Achat véhicule pour le Secrétariat		30,000			
Frais généraux		54,833	45,000	12,611	85,000	0
	Frais organisation Formation de formateurs à Ghadames, Libye, juillet 07	14,032				
	Organisation 2ème Réunion CP EMPRES (solde à payer)	8,991				
	Organisation 6ème Réunion ELOs et 3ème CP (solde à payer)	3,283				
	4ème Session CLCPRO (Mali, oct. 07)	23,994				

Activités		2007 Dépenses	2008 Budget	2008 Dépenses	2009 Budget	2009 Dépenses
	5ème Réunion du Comité Exécutif (5 pays)		10,000			
	Organisation 7ème Réunion ELOs et 4ème CP			12,265		
	Organisation 5ème et 6ème Réunion du CE et Session de la Commission				40,000	
	Appui Secrétariat CLCPRO		10,000		10,000	
	Appui station Akjoujt		5,000		5,000	
	Prospections conjointes			135	10,000	
	Dépenses imprévues	4,533	20,000	211	20,000	
TOTAL		103,243	275,000	91,283	297,000	57,544
Frais de gestion FAO		13,422	35,750	11,867	38,610	7,841

Le total des dépenses du Fonds fiduciaire de la CLCPRO assurées à partir des contributions de ses Etats membres pour les années 2007, 2008 et 2009 est de 285 200 \$ EU, frais d'agence inclus. Ces dépenses en \$ EU sont respectivement de 116 665, 103 150 et 65 385 pour 2007, 2008 et les 5 premiers mois de 2009.

Ces dépenses sont donc actuellement bien inférieures au montant total des contributions annuelles des pays et des budgets annuels établis lors de la 4^{ème} Session. En effet, les dépenses de toutes les rubriques sont inférieures voire très inférieures aux prévisions budgétaires en raison du fait que de nombreuses activités en particulier des rubriques « Consultations », « Contrats », « Formation », « Equipements non consommables » ont pu être financées pour tout ou partie par les projets qui financent actuellement le Programme EMPRES-RO (BAD, USAID, FSP, etc.). En revanche, les rubriques « Voyages » et « Frais généraux » peuvent avoir des niveaux de dépenses qui se rapprochent des prévisions car il s'agit par exemple de financer les Réunions statutaires de la CLCPRO, les réunions EMPRES-RO voire des ateliers de formation régionaux. Par exemple, les montants des dépenses sont respectivement de 21 713 + 14 032 \$ EU pour la formation de Ghadames (juillet 2007 en Libye), 34 677 + 23 994 \$ EU pour les 4^{èmes} Comité exécutif et Session de la CLCPRO (octobre 2007 à Bamako), 37 353 + 12.265 \$ EU pour les 7^{ème} Réunion des ELOs et 4^{ème} Réunion du Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO (décembre 2008 à Niamey).

Il est à souligner que les dépenses liées à la recherche sont moins importantes que prévu en raison de l'absence de projets proposés par les pays et du fait que l'atelier régional sur la recherche dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin n'a pas encore eu lieu (il est prévu en octobre 2009).

En conclusion, les projets actuels (BAD, USAID, FSP, etc.) qui contribuent au financement du Programme EMPRES-RO ont permis de financer un grand nombre d'activités initialement prévues sur le budget de la CLCPRO. La Commission, garante de la durabilité des dispositifs de lutte préventive en place dans les pays de la Région occidentale, prépare donc l'avenir en constituant des réserves lorsque lesdits projets prendront fin en 2010 ou 2011.

Programme de travail et budgets pour le biennium 2010-2011

Le programme de travail et le budget pour le biennium 2010-2011 est proposé ci-dessous par le Secrétariat à titre provisoire en attendant qu'ils soient examinés par la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif.

Description de l'activité	Montants (en dollars EU)	
	2010	2011
Consultants	14.000	21.000
Appui au Secrétariat de la CLCPRO	6.000	6.000
Supervision et suivi des formations nationales	8.000	15.000
Contrats	40.000	25.000
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5.000	0
Financement Projets de recherche	25.000	25.000
Traduction du glossaire des termes acridiens élaborés en arabe et en anglais par la CRC en Région centrale	10.000	0
Voyages	98.000	110.000
Visite du Président de la Commission à Rome	4.000	4.000
Participation du Président de la Commission à la 6 ^{ème} Session	0	3.000
6 ^{ème} et 7 ^{ème} Réunions du Comité exécutif (5 pays)	20.000	20.000
Prospections conjointes	15.000	15.000
Echange d'experts	8.000	8.000
8 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	10.000	0
9 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	0	10.000
Appui à la formation de 3 ^{ème} cycle en acridologie		
- Intervenants étrangers	15.000	15.000
- Encadrants	6.000	15.000
- Appui aux travaux de recherche des étudiants	20.000	20.000
Formation	35.000	35.000
Bourse d'étude doctorale	20.000	20.000
Appui aux formations nationales	15.000	15.000
Equipements (non consommables)	40.000	10.000
Abonnements aux revues scientifiques (via Internet)	10.000	10.000
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	30.000	0
Frais généraux	45.000	85.000
6 ^{ème} Réunion du Comité exécutif (5 pays)	10.000	0
6 ^{ème} Session de la CLCPRO et 7 ^{ème} Réunion du Comité exécutif	0	40.000
Appui au Secrétariat de la Commission	10.000	10.000
Appui à la Station d'Akjoujt	5.000	5.000
Prospections conjointes	0	10.000
Dépenses imprévues	20.000	20.000
Sous-Total	272.000	286.000
Frais d'Agence (13%)	35.360	37.180
TOTAL 2010 et 2011	307.360	323.180

Annexe 12. Liste des participants

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA 5^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS LA REGION OCCIDENTALE (CLCPRO)
AGADIR, MAROC, 24-27 JUIN 2009**

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
PAYS					
ALGERIE					
MOUMENE	KHALED	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Directeur général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)	+213 21 52 12 31	khal63@yahoo.com
BURKINA FASO					
OUEDRAOGO	AMIDOU	Ministère de l'agriculture, Direction de la protection des végétaux (DPV)	Directeur de la protection des végétaux	+226 50 36 19 15 +226 50 36 18 65	ouedramidou06@yahoo.fr
LIBYE					
HEMMALI NASSER	KHALIFA	Centre de lutte contre le Criquet pèlerin et autres fléaux	Coordinateur de la lutte antiacridienne et autres fléaux agricoles	+218 91 21 26 661	blapc218@yahoo.co.uk
MOHAMED EL GADGOUD	KHALED	Centre de lutte contre le Criquet pèlerin et autres fléaux	Locust expert	+218 92 73 34 876 +218 91 37 86 232	el.gadgoud@yahoo.co.uk
ESSYAH EKILANI	OMAR	Centre de lutte contre le Criquet pèlerin et autres fléaux	Responsable de la logistique	+218 92 79 18 505	elkiliny.omar@yahoo.co.ok
MALI					
DIAKITE	FAKABA	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP)	Directeur national du CNLCP	+223 20 22 01 82 +223 20 22 01 93	ulcp_palucp@orangemali.net fakdiakite@yahoo.fr

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
MAROC					
GHAOUT	SAID	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Directeur du CNLAA	+212 5 28 24 23 30 +212 5 28 24 15 29	cnlaa@menara.ma
LAGNAOUI	SAID	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Coordonnateur du CNLAA	+212 5 28 24 23 30	saidlagnaoui@yahoo.fr
MOUHIM	AHMED	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Adjoint Directeur du CNLAA	+212 5 28 24 23 30	mouhimahmed@yahoo.fr
CHOUIBANI	MEKKI	Direction de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (DSSA)		+212 6 75 37 95 03	mchouibani@gmail.com
ALOUJ	ABDERRAHIM	Direction de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (DSSA)		+212 6 75 37 95 03	alouirahim@yahoo.fr
MAURITANIE					
MOHAMED ABDALLAHI	OULD BABAH	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur du CNLA	+222 52 59 815 +222 64 82 828	maouldbabah@yahoo.fr
NIGER					
RANAOU	MAAZOU	Ministère du développement agricole, Direction de la protection des végétaux (DPV)	Chargé de Liaison (ELO)	+227 20 74 25 56	maazou96@yahoo.fr
COULIBALY	MOUSSA	Ministère du développement agricole, Direction de la protection des végétaux (DPV)	Chef de la Division environnement	+227 20 74 25 56	coulibalybaba@hotmail.com
SENEGAL					
DIAWARA	MARIETOU	Ministère de l'agriculture, Direction de la protection des végétaux (DPV)	Directrice de la DPV	+221 33 85 42 870 +221 77 52 28 696	dpv1@orange.sn mrdiawara@yahoo.fr
TCHAD					
BAMTOBOIN	MBORODE	Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA)	Directeur de l'ANLA	+235 252 45 09 +235 630 58 76	aelptchad@intnet.td bamtoboin@yahoo.fr
TUNISIE					
NASRAOUI	BOUZID	Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles	Directeur général	+216 71 78 89 79 +216 98 29 29 17	nasraoui.bouزيد@iresa.agrnet.tn

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
CRC					
BUTROUS	MUNIR	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région centrale	Secrétaire de la CRC	+202 33 31 60 18 +201 01 59 05 90	munir.butros@fao.org
OADA					
ABOUYOUB	AHMED	Organisation arabe pour le développement agricole	Chef du Bureau	+212 5 37 76 74 76	aodart@mtds.com
BAD					
EL OUAHABI	MOHAMED	Banque africaine de développement	Spécialiste en Eau, Assainissement et Irrigation	+212 5 37 56 59 37 +212 5 37 56 59 35	m.elouahabi@afdb.org
AGRHYMET					
OULD MOHAMED MAHMOUD	MOHAMED YAHYA	CILSS / Centre régional AGRHYMET	Directeur général	+227 20 31 53 16	m.yahya@agrhyment.ne
CIRAD					
SARAH	JEAN-LOUIS	Cirad	Analyse et gestion des risques phytosanitaires	+33 4 67 61 58 70	jean-louis.sarah@cirad.fr
CLCPRO					
BENHALIMA	THAMI	CLCPRO	Secrétaire exécutif de la CLCPRO	+212 661 75 47 67	thami.benhalima@fao.org
OULD AHMEDOU	MOHAMED LEMINE	CLCPRO	Fonctionnaire acridologue	+222 63 32 263	lemine.ouldahmedou@fao.org
MENON	DOMINIQUE	CLCPRO	Consultant	+39 065 70 55 289	dominique.menon@fao.org
DRIDI	HICHEM	CLCPRO	Consultant	+213 21 73 33 54 +213 7 74 41 81 41	hichem.dridi@fao.org
FOSSI	FILIPPO	CLCPRO	Consultant	+39 065 70 54 572	filippo.fossi@fao.org

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
INTERPRETES					
BEN YEDDER	MOHAMED ALI	FAO	INTERPRETE	+216 98 36 86 40	medali.benyedder@gnet.tn
EL GUEDIMI	MOUHCINE	FAO	INTERPRETE	+212 67 15 79 721	elquedimi@hotmail.com
BENNACER	M. LARBI	FAO	INTERPRETE	+39 32 96 93 90 70	mlbennacer@yahoo.com
JOUBLI	ABDELLATIF	FAO	INTERPRETE		joubli@yahoo.com